

LE SOLEIL



JEUDI 31 DÉCEMBRE 1992

QUÉBEC, 97^e ANNÉE, NO 4
56 PAGES, 5 CAHIERS + 1 TABLOID

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24
T.V.Q. 0.30 4.04

MONTREAL - OTTAWA 1.50 Plus T.P.S. T.V.Q.

1,35\$ Plus T.P.S. T.V.Q.

LE SPORT

Hextall doublerait son salaire avec ses bonis

Si le gardien Ron Hextall met la main sur tous les bonis prévus dans son contrat, il pourrait doubler son salaire de base évalué à environ 800 000 \$ US. **S-2**

LES ARTS

Rideau sur la scène artistique de 1992

Les membres de la section des arts du SOLEIL ont choisi chacun un événement d'importance dans leur secteur d'activités et livrent leurs commentaires. **D-1**

LA RÉGION

Poste de police à Ste-Foy: l'opposition se mobilise

La Coalition des citoyens de Sainte-Foy est déterminée à faire échec au projet de poste de police et de pompier présenté par la mairesse Andrée Boucher. **A-3**

LE MONDE

L'ONU donne une autre chance à la paix en Bosnie

Le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali estime qu'il faut donner « une autre chance au processus de paix » en Bosnie-Herzégovine. **A-3**

LE TOURISME

Bruxelles plus que jamais livrée à la transformation

Les promoteurs ont envahi Bruxelles et la rénovation est reine. Le rôle international croissant de la « capitale » de l'Europe n'est pas étranger au phénomène. **C-1**

L'ÉDITORIAL

Les Nations unies ne partent pas en guerre

Malgré les appels des Occidentaux, l'ONU se méfie d'une action militaire en Bosnie. Avec raison, car nul ne peut définir le présumé droit d'ingérence. **A-6**

LE SOLEIL de retour dimanche

LE SOLEIL fait relâche demain, jour de l'An, et le samedi 2 janvier. Votre quotidien sera à nouveau publié le dimanche 3 janvier.

L'INDEX

Annonces classées	E-3 à E-5
Arts	D-1 à D-6
Bridge	E-7
Bonne Chère	D-7 et D-8
Carrières	C-6
Dossiers	A-7
Décès	E-6 et E-7
Économie	B-1 à B-4
Éditorial	A-6
Habitat	E-1
Horoscope	E-7
Le monde	B-5 et B-6
Mot fléché	E-7
Mot mystère	E-8
Où aller à Québec	D-6
Québec et l'Est	B-8, C-6 et C-7
Tourisme	C-1 à C-5
Une place au SOLEIL	A-8
TABLOID SPORT	S-1 à S-14
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés de la semaine	S-14

LA MÉTÉO

Aujourd'hui: Nuageux avec neige passagère et un risque de verglas. Vents E 25-40 km/h. Max.: -3; min.: -7.

Demain: Nuageux avec quelques averses de neige. Vents O 20-35 km/h. Max.: -4; min.: -12. **S-16**

Un hôtelier lui prête 2 millions \$ pour éviter la faillite

Ultime offre de Malenfant

SAINTÉ-FOY— Moins d'une heure avant l'expiration du délai ultime dont il disposait, l'homme d'affaires Raymond Malenfant a fait parvenir hier au bureau du séquestre une nouvelle proposition concordataire à ses créanciers.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Alors que le délai expirait à minuit, c'est à 23h17 que l'envoi a été fait. Visiblement exténué, M. Malenfant s'est ensuite présenté devant les journalistes pour expliquer les grandes lignes de sa nouvelle offre.

«L'accouchement a eu lieu!» ont été ses premières paroles avant d'expliquer qu'un prêt de 2 millions \$ consenti par un autre hôtelier, M. Marcel Beaulieu, lui avait permis de concrétiser son offre qui, selon lui, permettra aux petits créanciers de récupérer une partie de leur argent. Quant aux créanciers hypothécaires, il leur offre de renouveler les hypothèques pour une période de trois ans au taux d'intérêt du marché.

Les autres créanciers se verront offrir 25 % en hébergement alors que la première of-

fre de M. Malenfant en prévoyait 20 %. De plus, le prêt consenti par M. Beaulieu permettra d'offrir 20 % du remboursement en argent comptant.

Ce prêt de l'hôtelier en est un de deuxième hypothèque

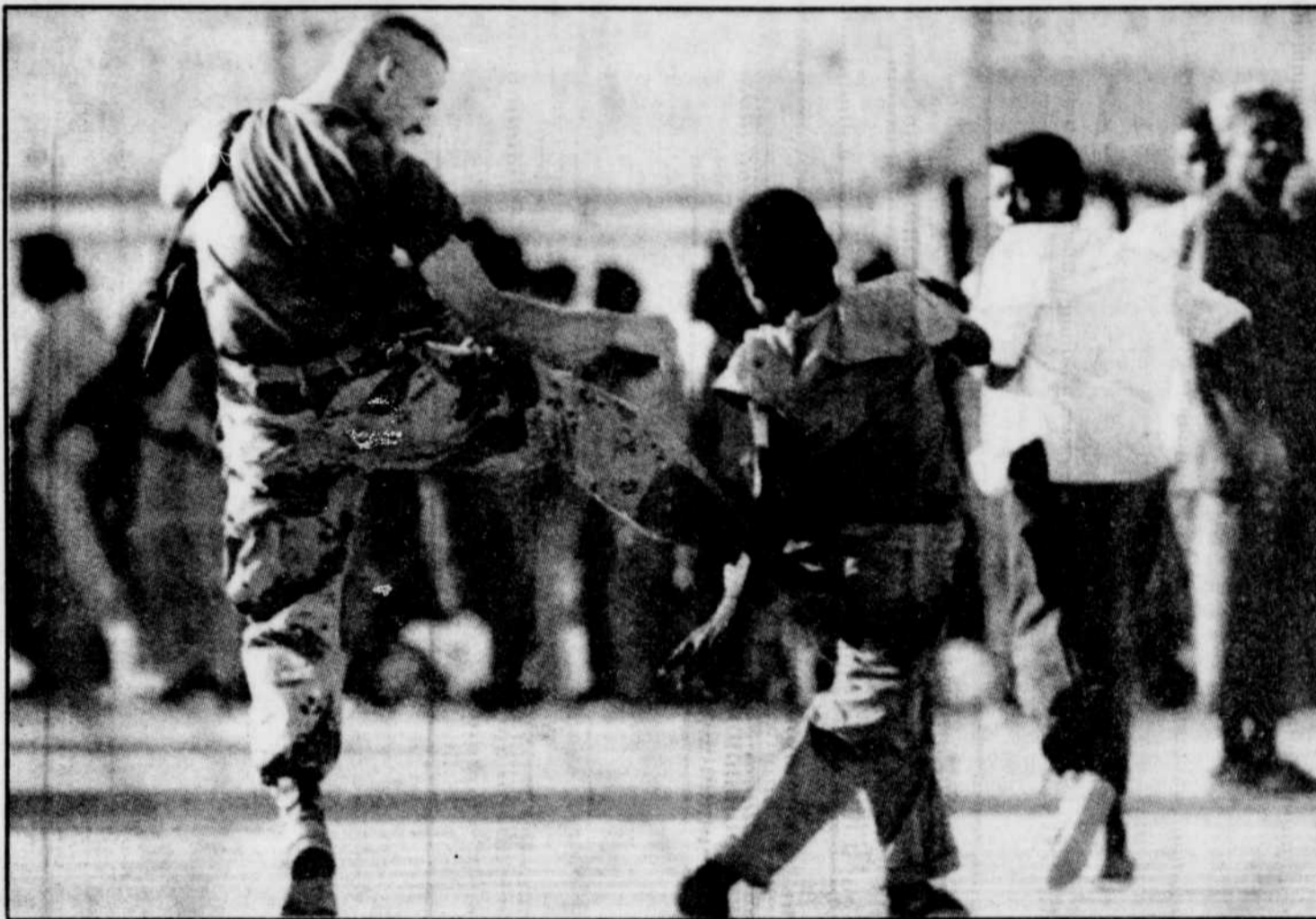
sur les motels Universel et Wandlyn. Répondant aux questions des journalistes, M. Beaulieu a expliqué que M. Malenfant l'avait lui-même contacté pour obtenir le prêt. «Il est pas mal bon vendeur, a-t-il dit de M. Malenfant. J'ai trouvé que c'é-

tail à mon tour de donner.» Propriétaire entre autres des hôtels Classique, M. Beaulieu a dit posséder un actif de 20 millions \$.

La nouvelle proposition concordataire sera soumise aux créanciers le 21 janvier. Si les

créanciers non garantis la refusent, c'est la faillite de Raymond Malenfant, a expliqué Me William Noonan, l'avocat du syndic Marc Sheedy. Dans le cas d'un refus des créanciers garantis, la faillite n'est par contre pas automatique.

Les Marines ne font plus peur aux Somaliens



Même si certains Marines n'hésitent pas à distribuer les coups de pied pour s'imposer, la peur et l'intimidation ne sont plus des armes efficaces dans l'arsenal américain. Les Somaliens deviennent de plus en plus hardis en volant leurs invités, en tirant des roches aux soldats et en s'emparant de rations dans les cantines américaines.

page B-5

Québécois tué par un voleur en Floride

LAKE WORTH, Floride (PC, AP) — Un garçonnet de Montréal a assisté avec horreur au meurtre de son père, un cadre à l'emploi d'Air Canada, tandis que son grand-père était blessé, alors qu'ils revenaient tous trois à la maison après être allés acheter du lait dans un dépanneur, hier soir, à Lake Worth, en Floride.

Un bandit non identifié a abattu Marc Nadeau, âgé de 33 ans, d'une balle à la tête avant de lui voler son portefeuille, a déclaré un porte-parole de la police locale, Mark Lewis. Le grand-père, Armand Nadeau, âgé de 67 ans, a été atteint au dos.

Armand Nadeau a pu retourner chez lui, à un pâté de maisons des lieux du meurtre, et c'est son épouse qui a alerté la police, peu avant 20 h. Après l'arrivée de la police, M. Nadeau a été transporté à l'hôpital de Delray, où il se trouvait dans un état normal, a fait savoir un superviseur médical.

Un voisin ayant entendu les coups de feu s'est rué hors de chez lui et a trouvé le fils de Marc Nadeau, Francis, qui est âgé de cinq ans, seul dans la rue, et qui pleurait.

Ottawa refuse de financer des cours d'anglais dans Charlevoix

LA MALBAIE — Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a refusé de financer les cours de perfectionnement en anglais que devaient prendre des travailleurs de Charlevoix afin qu'ils puissent postuler pour des emplois au futur casino de Pointe-au-Pic.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

«Les responsables du dossier ont invoqué une technicalité, mais il font preuve d'une certaine incohérence dans une région où le taux de chômage est très élevé et dont l'industrie principale est le tourisme», a déclaré hier le directeur général du Comité d'aide au développement des collectivités (CADC), M. Claude Harvey, en confirmant la nouvelle.

Le CADC avait recommandé au ministère de l'Emploi et de l'Immigration le ver-

sement de 100 000 \$ au Service de l'éducation aux adultes afin qu'il puisse offrir des cours de perfectionnement en anglais aux travailleurs de l'industrie touristique. La demande a été refusée parce que le gouvernement fédéral ne subventionne pas de cours de langue.

«Nous étions au courant de cette politique mais, à notre avis, il ne s'agit pas de cours de langue mais plutôt d'une augmentation du niveau de qualification de la main-d'œuvre», fait observer M. Harvey.

Le directeur général de la Commission scolaire Laure

Conan, M. Gilbert Dumont, est profondément déçu de la tournure des événements. Il mentionne toutefois que l'on est déjà à la recherche de nouvelles avenues pour le financement de ces cours. «Nous étudions le marché de l'emploi et nous tentons de former des gens pour y répondre. L'an dernier, c'était des bricoleurs, cette année ce sont des employés sylvicoles. Les responsables de la future maison de jeu nous ont fait part de leurs exigences et nous ne voulions que former des gens de la région pour qu'ils puissent avoir leur chance», dit-il en soutenant que dans une région touristique l'anglais doit être considéré comme un outil de travail.

Une soixantaine de personnes avaient été identifiées

pour suivre des cours. Il y a quelques mois, les responsables de la formation de la main-d'oeuvre de Charlevoix ont appris que Loto-Québec exigerait de ses travailleurs de la future maison de jeu de Pointe-au-Pic qu'ils soient bilingues. C'est à ce moment qu'ils se sont tournés vers le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour un octroi afin de donner des cours de perfectionnement en anglais.

Quant à savoir ce qui a pu expliquer que le ministère se retranche derrière une norme pour expliquer son refus, M. Harvey souligne que certains ont politisé inutilement le dossier en s'offusquant que l'on veuille développer des services en anglais. «Cette affaire a été montée en épingle par des gens des médias de l'extérieur», glisse-t-il.

131 millions \$ sur une période de sept ans

La CSST rajeunit son système informatique

QUÉBEC — Malgré ses déboires financiers, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) a décidé, en 1990, d'investir 131 300 000 \$ sur une période de sept ans dans le renouvellement de son système informatique, dont 21 600 000 \$ l'ont été en 1992.

par MONIQUE GIGUÈRE
LE SOLEIL

«La CSST bouffe de l'informatique. C'est monstrueux comme système. Avec 700 000 transactions par jour, 160 000 clients employeurs, 200 000 bénéficiaires, son parc informatique est un des cinq plus gros au Canada. Elle doit trouver des façons plus efficaces de gérer», explique le directeur des Relations publiques, Jacques Mil-

lette, qui espère que personne ne sera «assez tordu» pour faire un lien entre cet investissement et le déficit de la Commission qui a atteint 791 millions \$ en 1991 et devrait se situer autour de 580 millions \$ cette année.

Sur le budget de 131 millions \$ échelonné sur sept ans, M. Millette estime que 70 millions \$ seulement représentent de l'argent neuf. «Les 61 millions \$ restants sont de l'autofinancement, explique-t-il. L'ancien système générait des

dépenses. Il aurait nécessité des améliorations et l'entretien coûteux cher.»

Jacques Millette compare le renouvellement du parc informatique de la CSST à un couple avec un ou deux enfants qui s'achète un petit bungalow et construit des rallonges au fur et à mesure que la famille augmente. «Depuis 1980, les applications se sont diversifiées, dit-il. Toute l'architecture de la maison informatique de la CSST est à refaire. L'argent n'est pas investi en gadgets. C'est un exercice réfléchi. Rien qui heurte le bon sens.»

Comparant les 224 millions \$ consacrés par la CSST à l'informatique entre 1987 et 1991, le

porte-parole de la Commission signale qu'il est inférieur aux sommes investies par le ministère du Revenu (270 millions \$) et inférieur aussi à celles de la Société de l'assurance automobile (249 millions \$). «Par rapport aux 100 premières compagnies nord-américaines d'assurance-vie qui consacrent 3,2 % du revenu investi en informatique, la CSST n'alloue que 2,9 %, renchérit-il. Ce n'est pas la catastrophe.»

Ghislain Dufour, représentant du patronat au conseil d'administration de la CSST, est aussi de cet avis. «La révision du plan informatique est justifiée. Les résolutions autorisant les dépenses ont été analysées une par une et votées à

l'unanimité par les 14 personnes responsables autour de la table», confirme-t-il en insistant sur la nécessité pour la CSST de se doter d'un système plus sophistiqué, capable de fournir une information plus complète, cohérente et fiable.

Selon Jacques Mallette, les principaux consultants de la CSST dans ce dossier sont DMR, CGI, Roy Bourassa, MLLA (groupe Mallette), tous des Québécois. «La Commission na pas procédé pas par appels d'offres publiques, indique-t-il. C'est à partir de son propre fichier renouvelé chaque année qu'elle invite les fournisseurs à soumissionner. C'est la règle qui s'applique partout.»

Malgré le jugement défavorable de la Cour suprême de Colombie-Britannique Sue Rodriguez veut pouvoir choisir le moment de sa mort

VICTORIA (PC) — Sue Rodriguez, une femme de Victoria atteinte de la maladie de Lou Gehrig, a affirmé hier sa détermination à poursuivre sa lutte pour obtenir le droit de mettre fin à ses jours avec l'aide d'un médecin, malgré un jugement défavorable de la Cour suprême de la Colombie-Britannique.

« Je me sens découragé en ce moment, mais je crois fermement que les malades en phase terminale devraient pouvoir choisir le moment de leur mort », a déclaré Mme Rodriguez en conférence de presse.

« Je me sens affaiblie, mes mains sont devenues plus faibles » depuis l'audience de la cause, il y a deux semaines, a indiqué la femme de 42 ans, qui est arrivée en fauteuil roulant.

Un juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué que même si la condition de Mme Rodriguez est tragique, elle ne

peut légalement obtenir de l'aide pour mettre fin à ses jours.

Dans son jugement rendu public mardi, le juge F. A. Melvin a précisé que la femme de Victoria n'a pas le droit constitutionnel d'obtenir l'assistance d'un médecin pour se suicider.

L'avocat de Mme Rodriguez, Chris Considine, a indiqué qu'il contestera le jugement « en soutenant que l'article 7 de la Charte des droits et libertés, qui garantit le droit de la personne à la vie, à la liberté et à la sécurité, peut être interprété dans un sens plus large que ne l'a fait le juge dans les circonstances ».

Le juge Melvin, dans sa décision écrite de 22 pages, dit reconnaître la « tragique situation personnelle » de Mme Rodriguez dans sa lutte contre la maladie de Lou Gehrig, une dégénérescence incurable du système nerveux.

Mais « ses décisions fondamentales concernant son existence ne sont pas limitées par l'État », poursuit le juge.

« À mon avis, on demande à cette cour de trancher une question qui dépasse le domaine judiciaire pour faire partie des politiques publiques générales. »

Ce n'est pas illégal de se suicider au Canada mais des accusations peuvent être portées contre toute personne qui conseille ou aide quelqu'un à se suicider. Ce crime peut entraîner une peine

d'emprisonnement maximale de 14 ans.

L'article 241 du Code criminel, écrit le juge Melvin, impose des limites raisonnables, car il « protège le jeune, l'innocent, le déficient mental, le dépressif ». Mme Rodriguez demandait à la cour de déclarer inconstitutionnel cet article.

La prochaine étape, a indiqué John Hofsess, dont le groupe, la Société canadienne pour le droit de mourir, s'occupe des frais juridiques de la malade, se fera devant la cour d'appel de la Colombie-Britannique, avant la fin du mois de janvier.

Mme Rodriguez est mariée et mère d'un garçon de sept ans. Les médecins estiment que son espérance de vie est de quatre à 16 mois.



Mme Rodriguez s'est présentée hier à la conférence de presse en chaise roulante.

■ Délestée de 15 000 \$...

CHICOUTIMI — Une citoyenne de 77 ans de Chicoutimi a vu un voleur à la tire lui dérober, hier après-midi, son sac à main dans lequel se trouvaient les économies de toute une vie, soit environ 15 000 \$! La vieille dame qui, visiblement, préférait le bon vieux bas de laine aux institutions financières pour la gestion de son pécule, a déclaré aux policiers municipaux qu'elle transportait cette somme en permanence avec elle. Le vol s'est déroulé peu de temps après la sortie de la victime de la cathédrale de Chicoutimi, rue Racine. L'homme a pris la fuite à pied. La septuagénaire n'a pu fournir aux policiers une description détaillée de ce dernier.

■ Vol dans une caisse pop

BEAUPORT — Deux individus masqués et armés de revolvers ont commis un vol à la caisse populaire du boulevard des Chutes, à Beaufort, vers 10 h 20, hier. Les deux individus ont pris la fuite à bord d'un véhicule dans lequel les attendait un complice. L'automobile a été retrouvée en fin d'après-midi, à Charlesbourg.

■ Une touche féminine

QUÉBEC — Une série de vols a été commis hier après-midi dans le quartier Saint-Roch supposément par la même jeune femme armée d'un couteau. Le premier délit a eu lieu au 390 rue du Pont, à la boutique Mieux-Vivre. Le commerçant a dû remettre le contenu de la caisse à sa « cliente » qui a pris la fuite à pied. Par la suite, une femme s'est présentée au 842 St-Joseph est, à la guérite du stationnement Assh, pour réclamer, toujours à la pointe du couteau, les recettes de la journée. D'autre part, le commis de l'AccommodationAuclair enr. sise au 492 de la Reine a refusé de remettre le contenu de la caisse à une femme qui le menaçait, cette fois, d'une chaise de bois, les pattes de l'instrument pointées vers l'employé. La description donnée par les victimes laisse croire que c'est la même femme qui a commis ces délits.

■ Deux arrestations

BEAUPORT — Deux individus ont été arrêtés hier matin, alors qu'ils s'apprêtaient à s'emparer d'une motoneige sur la rue Seigneuriale à Beaufort. Les suspects, âgés de 18 ans, sont connus des policiers et ont comparu devant la justice.

■ Le feu cause 25 000 \$ de dommages

BEAUCE — Un atelier-hangar situé sur la route 276 à Saint-Georges de Beauce a été complètement détruit par le feu hier. Les dommages sont estimés à 25 000 \$. Les flammes auraient débuté près du poêle à bois qu'avait allumé le propriétaire, Lucien Gilbert.

■ Vitrine défoncée

QUÉBEC — Un homme au volant d'une Jeep blanche de marque Tracker ou Sidekick, a enfoncé la vitrine du magasin Suzuki, situé sur la rue Saint-Sacrement à Québec et a volé du matériel sportif. Il s'est enfui avant l'arrivée des patrouilleurs, alertés par un témoin qui faisait du déneigement.

6/49
11-23-30-31-34-46
(complémentaire)
17
EXTRA
442536

LA QUOTIDIENNE

tirage du 30-12-92
4-1-5
9-7-7-0

MAGASINEZ AUJOURD'HUI
JUSQU'À 17H00

DIMANCHE 3 JANVIER
NOS TROIS MAGASINS SONT OUVERTS
DE MIDI À 17H00

1 ET 2 JANVIER FERMÉ
BONNE ANNÉE À TOUS!

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

VENTE DE JANVIER

JUPES
CONTEMPORAINE

49.95

rég. jusqu'à 95.00

tout un choix de jupes droites
ou à plis dans différents tissus
unis ou à carreaux.

LE COLLANT
OPAQUE
CONTEMPORAINE

4.39

rég. 5.50

des collants exclusifs à la
contemporaine, en nylon et lycra
finement côtelé ou en nylon
opaque uni, noir, blanc, nacre,
minuit, forêt, noir, parme. m.g.



PULLS
CONTEMPORAINE

69.95

rég. jusqu'à 135.00

différents pulls en shetland,
tricot de coton, des styles
faits main, brodés, couleurs et
grandeurs assorties.



MANTEAUX «LUHTA»
DE FINLANDE

499.95

rég. jusqu'à 925.00

des manteaux ultra-légers,
matelassés, chaudement doublés
pour un confort incomparable.
des tissus microfibre, coton
glacé, des styles avec col montant
ou capuchon amovible bordé de
fourrure. coloris assortis.

PEIGNOIRS
119.95

rég. jusqu'à 160.00

des peignoirs enveloppants,
style kimono dans toutes
sortes de tissus dont la ratine
éponge, couleurs et grandeurs
désassorties.



MANTEAUX
MOUTON RETOURNÉ

599.95

rég. jusqu'à 850.00

une valeur exceptionnelle pour
des manteaux souples et chauds.
des styles longs et courts avec
capuchon, col montant ou col châle.
coloris assortis, grandeurs 6 à 14
dans le groupe.

CEINTURES

29.95

rég. jusqu'à 50.00

des ceintures en suède, cuir
sellier, fini luisant, avec boucle
recouverte ou métallique, des
larges bandes élastiques, des
mailons. tout un choix!

MOUFLES DE SKI

19.99

doublées «thinsulate» tout un
choix de chaudes mufles en
nylon imperméable. coloris
mode et de base assortis.

BLOUSES
ET CHEMISIERS

39.95

rég. jusqu'à 75.00

blouses et chemisiers manches
longues et courtes, en soie,
viscose, faille, denim, coton,
différents styles unis et imprimés.
couleurs et grandeurs désassorties.

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

Les plaintes à la DPJ en hausse de 6%

□ 4778 cas de violence, de négligence et d'agression sexuelle ont été signalés en onze mois

QUÉBEC — Le nombre de signalements d'enfants victimes de violence physique, de négligence et d'agression sexuelle est en augmentation constante au Québec. D'avril 1991 à novembre de la même année, la Direction de la protection de la jeunesse de la région de Québec a reçu 4505 plaintes comparativement à 4778 pour la même période en 1992, soit une hausse de 6 %.

par DAMIEN GAGNON
LE SOLEIL

La hausse se fait sentir dans toutes les régions de la province et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) n'a toujours pas les ressources suffisantes pour y faire face. Plus de 1200 enfants, référés à la DPJ, au Québec, attendent de recevoir de l'aide, selon l'Association des centres de services sociaux, malgré l'augmentation des ressources. Dans la région, 244 enfants dont le signalement a été retenu attendent une évaluation de leur cas, a

précisé, Mme Louise Lessard, directrice adjointe à la DPJ.

À la suite de la crise survenue à l'automne 1991 à la DPJ de Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux mettait en route une réforme visant à éliminer les listes d'attente en apportant rapidement et efficacement une réponse à tous les cas signalés. Malheureusement, on doit constater que cette réforme n'a pas donné les résultats escomptés. Le système est toujours engorgé.

Une légère amélioration

Toutefois, Mme Lessard estime que la situation s'est légèrement améliorée dans la région de Québec. L'augmentation des budgets à la DPJ (160 000 \$ par le gouvernement et 273 600 \$ par le Centre des services sociaux) a permis l'engagement d'employés contractuels. Ces ressources supplémentaires ont principalement été affectées à la prise en charge. Au 4 décembre, 37 enfants attendaient d'être pris en charge; ce qui est moins que l'an dernier.

Cinq personnes ont également été engagées temporairement pour l'évaluation des plaintes. Mais, compte tenu de l'augmenta-

tion du nombre des plaintes, Mme Lessard soutient que ces personnes devraient devenir des employés permanents. D'ailleurs, elle estime que l'on aurait besoin de six employés de plus.

Cependant, la liste d'attente concernant l'évaluation de la si-

tuation de chaque enfant, une fois que la plainte a été retenue, est demeurée stable. On a aussi resserré les critères utilisés pour retenir les plaintes. Le nombre de plaintes retenues est ainsi passé de 45,6 % à 40,4 %.

Des 160 000 \$ versés par le mi-

nistère de la Santé et des Services sociaux en 1992, 80 000 \$ sont récurrents, l'autre moitié sera versée à la condition que la DPJ élimine les listes d'attente d'ici le 31 mars 1993. À première vue, cela apparaît irréalisable. Mais, tous les efforts seront faits pour y par-

venir, de soutenir Mme Lessard.

La direction de la DPJ entend lancer, dès janvier, l'opération zéro en mettant à contribution non seulement les employés mais aussi le personnel de direction. Mme Lessard se dit prête à faire l'évaluation d'enfants. Cependant, elle tient à préciser que ce travail devra se faire volontairement, consciente que les agents d'intervention sont déjà débordés. Selon les normes gouvernementales, on leur demande d'évaluer 66 enfants par année alors que dans la réalité, ils ne peuvent en faire plus que 55.



C'est un départ!

Amateurs de sensations fortes ou nostalgiques ont éterné hier la glissade sur la terrasse du Château Frontenac. L'honneur de la première descente est revenu au maire de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, au président du Conseil du Trésor, M. Gilles Loiseleur, et aux deux fils du maire (Simon et Marc-Antoine). La glissade avait été fermée en 1981. Il en coûte 0,50 \$ pour une glissade qui peut atteindre facilement de 50 à 60 km/h. Les citoyens de Québec ne paient que 0,25 \$. Sur le site, on trouve une véritable cabane en bois rond où s'effectue la location des trains sauvages coussinés et des patins pour les ronds de glace voisins du château.

Le Soleil, Jean-Marc Villeneuve

Le moteur n'obéira plus aux ivrognes!

BOSTON (AP) — L'État du Massachusetts a décidé de frapper un grand coup contre les automobilistes reconnus coupables de conduite en état d'ivresse qui récidiveraient.

En vertu d'une nouvelle loi votée lundi par l'assemblée de l'État et que le gouverneur William Weld va signer pour qu'elle entre en vigueur, les juges auront le droit de contraindre les conducteurs ivrognes à faire poser un dispositif qui empêche leur véhicule de démarrer tant qu'ils n'ont pas subi un alcooltest. Toute personne qui tente d'échapper à l'alcooltest est passible d'une amende de 1000 \$ et d'une peine de prison.

« Le meilleur moyen d'empêcher les conducteurs saouls de récidiver est de littéralement les empêcher de démarrer », a souligné le sénateur David Locke qui a proposé la loi.

La loi oblige les contrevenants à installer ce système à leurs frais mais l'État prend le coût en charge lorsqu'ils peuvent prouver qu'ils n'en ont pas les moyens.

Il est possible de contourner la loi — un automobiliste qui n'a pas bu pourrait en effet démarrer la voiture — mais, souligne le président de l'usine fabriquant le dispositif, il est improbable qu'une personne sobre accepte de démarrer le véhicule d'un ivrogne.

Quatorze autres États américains ont déjà adopté une législation similaire.

Poste de police de Ste-Foy

La Coalition repart en guerre contre la mairesse

SAINTE-FOY — La Coalition des citoyens de Sainte-Foy vient de se mobiliser en vue de faire échec au projet de poste de police et de pompier tel que présenté par la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Ils étaient 150 réunis au sous-sol de l'église Saint-Denis du Plateau, à quelques centaines de mètres à peine du futur poste de police et pompier projeté par la mairesse de Sainte-Foy, angle de l'Église et Hochelaga, et ils n'hésiteront pas à s'opposer à nouveau à la réalisation de ce projet, tout comme ils l'ont fait le mois dernier pour empêcher la construction d'un nouvel hôtel de ville.

Gilles MYRAND



Andrée BOUCHER

« Nous ne voulons pas d'autre référendum, plusieurs de ses propres conseillers n'en veulent pas non plus. Ce qu'il faut, c'est forcer la mairesse à étudier d'autres alternatives plus réalistes. Nous ne sommes pas contre la construction d'un poste de police, nous sommes contre ce projet-là », explique le porte-parole de la Coalition, le conseiller Gilles Myrand qui a ressuscité le mouvement pour l'occasion, demandant aux citoyens de Sainte-Foy de se présenter massivement le 6 janvier pour signer le registre.

« Cela n'a rien d'un enjeu électoral, mais le projet d'hôtel de ville a été refusé par 60 % des citoyens le 6 décembre et 15 jours plus tard, Mme Boucher revenait à la charge avec un autre projet sans expliquer clairement ses besoins », commente Rosanne Montmigny, présidente de Présent Sainte-Foy.

Pour bien marquer qu'ils ne voulaient pas pour autant la tête de leur mairesse, les citoyens ont refusé de former un parti politique pour s'engager dans une bataille électorale, préférant de beaucoup continuer à oeuvrer au sein de la Coalition.

« Je crois plausible que la ville construisse d'abord le poste de police, puis s'adresse à un promoteur pour se faire construire le reste de l'hôtel de ville en procédant par bail emphytéotique. De cette façon, on éviterait d'avoir recours à un règlement d'emprunt », observe un autre citoyen, Robert Grégoire.

Ces Fidèles ne croient pas à ce concept de 17,9 millions \$ qui cache anguille sous roche et ils ont été unanimes à se mobiliser pour inciter quelque 1400 autres concitoyens à signer le registre les 6, 7 et 8 janvier prochain afin de forcer Mme Boucher à retirer son projet.

Le secrétaire général de l'ONU lance un appel à la patience

L'Occident prêt à une intervention armée en Bosnie

(AP, AFP) — Peu après la publication d'un article du secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd avertissant que les Occidentaux envisagent sérieusement une intervention militaire en Bosnie-Herzégovine, le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali a estimé hier qu'il fallait d'abord donner « une autre chance au processus de paix ».

La communauté internationale, a souligné M. Boutros-Ghali à Genève, doit attendre les résultats de la rencontre du 2 janvier entre les dirigeants politiques et militaires des trois parties belligères de Bosnie — Serbes, Croates et Musulmans — avant de décider d'un renforcement des sanctions contre les Serbes

et ce, par l'entremise du Conseil de sécurité.

Le secrétaire général de l'ONU, qui doit s'envoler aujourd'hui pour Sarajevo, n'est pas le seul à avoir défendu l'idée de la patience. Le lieutenant-général indien Satish Nambiar, commandant de la Force de Protection des Nations unies (FORPRONU), s'est également prononcé en fa-

veur d'autres négociations. Mais il a reconnu que la patience de la communauté internationale se réduisait à une peau de chagrin.

Les deux hommes ont lancé leur appel alors que le *Daily Telegraph* publiait hier un article de M. Hurd dans lequel ce dernier avertit que l'Occident est prêt à une intervention armée afin d'éviter que le conflit bosniaque ne dégénère en guerre générale dans les Balkans.

« Je me suis toujours méfié de l'idée d'une intervention militaire occidentale en Yougoslavie. Je m'en méfie toujours », écrit-il. Mais les Serbes « ont amené ceux qui avaient ce sentiment à

un point tel que l'on peut imaginer une action militaire à leur rencontre ».

Pendant ce temps, les entrevues tous azimuts sur la situation en Bosnie se sont poursuivies. Lord Owen, coprésident du Comité de pilotage de la Conférence sur la paix dans l'ex-Yougoslavie, s'est entretenu à Belgrade avec le président serbe Slobodan Milosevic avant de rencontrer le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic.

Sur le plan humanitaire, le général Philippe Morillon, commandant de la FORPRONU en Bosnie, avait demandé mardi

qu'une trêve d'au moins « cinq jours » soit décrétée à Sarajevo « pour atténuer les souffrances de la population », et notamment rétablir l'électricité et l'eau. Selon des responsables de l'ONU, au moins huit personnes sont décédées entre Noël et le 28 décembre dans une infirmerie.

À Belgrade, une radio a rapporté que le président yougoslave Dobrica Cosic avait adressé mardi soir une lettre à M. Boutros-Ghali pour le mettre en garde contre les « conséquences inévitables » de la poursuite des attaques bosniaques contre les positions serbes à Sarajevo.

PAYEZ
Moins...

Une bonne nouvelle pour notre clientèle!
Afin de mieux vous servir, notre
DÉPARTEMENT DE SERVICE EST MAINTENANT
OUVERT JUSQU'À 22 HEURES...

**LES 36 HEURES
FOURNIER**

dernière journée, lundi le 4 janvier



FOURNIER
• CHEVROLET • GEO • OLDSMOBILE

* Taxes et transport en sus. Tous les rabais GM inclus. Cette offre est d'une durée limitée et ne s'applique qu'aux modèles de base 1992 de la Geo Metro berline en main.
** D'après le Guide de consommation de carburant 1992 de Transports Canada

Autoroute de la Capitale et boul. Pierre-Bertrand 687-5170

Ancien député de Gaspé-Nord et ancien maire de Cap-Chat

Décès du juge Claude Jourdain de la cour supérieure

QUÉBEC— Ancien député de Gaspé-Nord et ancien maire de Cap-Chat, le juge Claude Jourdain, de la cour supérieure, est décédé hier matin à son domicile de Sillery.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

La mort du juge âgé de 62 ans serait vraisemblablement attribuable à une crise cardiaque. Vers 8 h 45, il a été transporté à l'hôpital où on n'a pu que constater son décès.

Le juge Jourdain avait travaillé

toute la journée, la veille, à son bureau du palais de justice de Québec. Le juge René Dionne, juge en chef associé de la cour supérieure, a déclaré au SOLEIL que M. Jourdain, qu'il a qualifié de bourreau de travail, était pourtant en excellente santé et qu'il n'avait jamais éprouvé de problème cardiaque.

Natif de Cap-Chat, le juge Jourdain avait étudié au collège de

l'Assomption, à Worcester, Massachusetts, ainsi qu'à l'université d'Ottawa. Nommé conseiller de la reine en 1970 et membre de l'Ordre du Canada depuis 1973, il a été bâtonnier du Barreau du Bas-Saint-Laurent de 1977 à 1979. En 1973, il devenait substitut permanent du procureur général avant d'être nommé juge de la cour supérieure en 1983.

Sur la scène politique, la carrière de M. Jourdain a débuté en 1960 lorsqu'il a été élu député libéral, poste qu'il a occupé durant deux ans. Entre-temps, il a été maire de Cap-Chat, sa ville natale,

de 1961 à 1973, et préfet du comté de Gaspé-Ouest de 1961 à 1969.

Parmi les nombreuses autres fonctions occupées par le juge Jourdain dans sa communauté, on note les présidences du Bureau d'expansion industrielle et de productivité de Gaspé-Nord, du Conseil régional de développement de l'Est du Québec, du conseil d'administration et de la corporation de l'hôpital des Monts. Il a également été vice-président du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec.

Marié à Mme Madeleine Bouchard, le juge Jourdain était père

de quatre enfants dont un déjà décédé. Il siégeait dans le district judiciaire de Québec depuis 1989 et, jusqu'en novembre, il occupait les fonctions de responsable de l'aile des causes criminelles à la cour supérieure.

Le juge Jourdain avait demandé d'être relevé de ces fonctions mais il continuait à n'agir qu'en matière criminelle. Dès la semaine prochaine, d'ailleurs, il devait présider des causes dans le Bas-du-Fluve mais le juge en chef a indiqué que le nouveau responsable, le juge Gaston Desjardins, a déjà pris des dispositions pour que les causes suivent leur cours.



Le juge Claude Jourdain

VENTE DE JANVIER



PULLS
ANGORA TWIK
29.95

pour twik, toutes sortes de pulls en fine maille laine et angora. des styles col montant, cardigan, avec perles ou câbles. couleurs pastel et vives, grandeurs assorties.

CHEMISIERS TWIK
19.99

pour twik des chemisiers en denim, velours mille-raies imprimé, fleurs, tartan, des formes, chemisier classique, encolure ronde ou anorak. couleurs et grandeurs assorties.

BAS DE SKI
6.99

un chaud bas thermal idéal pour le ski et tous les sports d'hiver: choix de mauve, rouge, marine, jade, blanc. taille unique.

PANTALONS TWIK
39.95
rég. jusqu'à 65.00

des pantalons à plis, droits, fuseaux, des jeans mode. toutes sortes de styles en gabardine, coton, velours, lainage. couleurs et grandeurs assorties.

VÊTEMENTS DE NUIT
19.99
rég. jusqu'à 38.00

robes de nuit courtes et longues, pyjamas et combinaisons en tricot de coton ou finette. toutes sortes de styles unis et imprimés. couleurs et grandeurs assorties.



PULLS
OUATINÉS TWIK
29.95
rég. 39.95

des pulls en coton ouatiné aux coloris délavés avec écusson contrastant ou ton sur ton au devant. rose, lilas, turquoise, mauve dans le groupe. grandeurs assorties.



MANTEAUX TWIK
149.95
rég. 199.95

pour twik, des manteaux en lainage, style droit, longueur trois quarts, en coloris unis, imprimé navaho ou tweed. col de suède. couleurs et grandeurs assorties.

FOULARDS
19.99

rég. jusqu'à 30.00

tout un choix de foulards importés de France, d'Italie, d'Allemagne, en doux acrylique brossé, laine, des styles unis, à fleurs, rayures ou tartan. coloris assortis.

PULLS TWIK
29.95

rég. jusqu'à 65.00

des pulls en angora, fine maille de laine ou coton, des styles texturés, avec boutons perlés. couleurs et grandeurs assorties.

Message du Nouvel An du gouverneur général du Canada

OTTAWA (PC) — Voici des extraits du texte de l'allocution télévisée du 1er janvier 1993 prononcée par le gouverneur général du Canada, M. Ramon John Hnatyshyn:

(...) 1992 a été mouvementée. En effet, nous avons célébré le 125e anniversaire de la Confédération et nous avons engagé un débat sur notre avenir commun, et sur les relations qui nous unissent.

Partout où mon épouse et moi sommes allés, nous avons constaté l'enthousiasme des Canadiens envers leur pays et leur désir d'y vivre en harmonie tous ensemble et en paix avec le monde.

(...) L'année qui vient de s'écouler nous a rappelé que même s'il est facile d'aimer notre pays, il n'est pas toujours facile de le comprendre. Le Canada, après tout, n'est pas le résultat d'un concours de circonstances, ou d'une expérience. Il manifeste la volonté de ses citoyens de vivre dans la liberté et la dignité, et reflète un engagement qui s'est exprimé de différentes façons tout au long de notre histoire — un engagement qu'il convient de préserver, malgré toutes les difficultés, pour notre bien et le bien de nos enfants.

Actuellement, les Canadiens subissent les effets de profondes

transformations socio-économiques. Notre capacité comme nation de relever ces nouveaux défis dépendra de la façon dont nous saurons interpréter et mettre en pratique nos valeurs traditionnelles de générosité, de bonté et de compassion.

C'est sur cette base que nous pourrions poursuivre l'édification de ce merveilleux pays que la nature et l'histoire nous ont donné... Ces valeurs, que nous avons célébrées en 1992, sont celles qui nous permettront de mieux nous connaître et mieux nous comprendre dans l'année qui commence. Plus que jamais, maintenant, nous devons réaffirmer notre engagement de travailler ensemble en vue de renforcer les nombreux principes et valeurs qui nous unissent.

Pour que le Canada puisse constituer une grande nation, il faut que l'ensemble des Canadiens prennent conscience du besoin qu'ils ont les uns des autres. Cela exige des relations fréquentes et amicales entre les diverses collectivités culturelles et linguistiques(...)

LE DODO-SKI EST DE RETOUR

SPÉCIAL
HÉBERGEMENT + SKI JOUR ET SOIR
49,00\$*
par personne par jour à l'Hôtel Stoneham ou
59,00\$*
par personne par jour en studio skis aux pieds

Offrez-vous un début d'année remarquable avec l'incroyable FORAÎT DODO-SKI comprenant l'hébergement luxueux et les billets de remontée pour le jour et le soir. Réservez maintenant, le nombre d'unités est limité. Valable du dimanche au jeudi soir, du 3 au 21 janvier 1993.

* Pour un séjour minimum de 2 nuits en occupation double. Taxes en sus.

Ski Stoneham
ET PAS AILLEURS!



848-2411

MAGASINEZ AUJOURD'HUI JUSQU'À 17H00
DIMANCHE 3 JANVIER DE MIDI À 17H00

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

LA POLITIQUE



Bilan de la dernière session à l'Assemblée nationale L'économie a pris le relais du débat référendaire

QUÉBEC — Marquée par un intermède référendaire, la deuxième session de la 34^e législature de l'Assemblée nationale a finalement obligé le gouvernement libéral à ranger son discours constitutionnel pour aborder la relance de l'économie, un thème que le premier ministre Bourassa qualifiait, au soir de l'échec du 26 octobre, de « priorité des priorités ».

textes de GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Feu vert aux casinos à Montréal et dans Charlevoix, extension des heures d'ouverture des commerces et plus d'un demi-milliard de dollars d'investissements publics, les libéraux estiment avoir mis l'épave à la roue pour tenter, compte tenu des maigres ressources financières gouvernementales disponibles, de secouer la léthargie dans laquelle s'enlise l'économie. Pour l'Opposition officielle, les mesures annoncées successivement par différents ministres sectoriels ainsi que les législations adoptées, quelques fois en « bulldozer » les règles de l'Assemblée nationale, ne constituent que de la petite bière, de la poudre aux yeux pour épater la galerie.

Si, pendant de longs mois, le sujet à la mode au Parlement fut la constitution, force est de constater que le jour où les politiciens

se sont mis à parler d'économie, la gangrène de la récession avait fait et continuait de faire son oeuvre. Les statistiques désarmantes des dernières semaines sur l'état de santé de l'économie eurent pour effet de confronter les parlementaires à la dure réalité vécue par des milliers de Québécois : taux de chômage de 14,3 % en novembre dernier, près d'un demi-million de chômeurs, plus haut taux de pauvreté au pays et nombre record de ménages (428 000) ayant recours, en octobre, à l'aide sociale (les prestations versées au cours de ce mois totalisaient 266 millions \$).

Finances publiques

La santé des finances publiques n'est guère plus reluisante. Conséquence de la nonchalance de l'économie mondiale, les revenus du gouvernement du Québec pour l'année en cours n'atteindront pas ceux anticipés lors du discours sur le budget. On prévoit que le déficit dépassera la barre

des 4,3 milliards \$, soit 470 millions \$ de plus que prévu. Encore une fois, le Vérificateur général du Québec, dans le cadre de son inquisition annuelle dans les affaires de l'État, a relevé que le gouvernement faisait trop souvent preuve de laxisme dans l'administration des deniers publics.

La politique

Sur le plan politique, le gouvernement de Robert Bourassa se relève encore de sa défaite référendaire. Les rumeurs d'un remaniement ministériel ont plané dans les couloirs du Parlement. M. Bourassa n'a pas touché à son cabinet depuis l'automne 1990. Le Parti libéral s'est « débarrassé » des Mario Dumont, Jean Allaire et d'une vingtaine d'autres membres qui avaient dit NON le 26 octobre dernier.

En arrière-plan de cette courte session parlementaire, on pouvait aussi identifier l'éternel baril de poudre à Kanesatake et à Kahnawake, l'imbrroglio entourant le déménagement de l'Hôtel-Dieu de Montréal à Rivière-des-Prairies, les misères des Proviso et la consultation tout azimut sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Le débat linguistique est revenu sur le tapis à la fin de la session car le gouvernement a annoncé qu'une profonde réflexion débutera au printemps sur le maintien ou non de la loi 178 sur l'affichage commercial. Québec est en effet obligé de décider, d'ici la fin de l'année 1993, s'il entend toujours recourir à la « clause nonobstant » pour soustraire la loi 178 à l'application de la Charte canadienne des droits.

Bilan législatif

Reprise le 24 novembre, la session automnale a permis aux parlementaires d'adopter une vingtaine de projets de loi. Comme ce fut le cas au printemps dernier, la majorité parlementaire à l'Assemblée nationale a dû recourir à la suspension des règles, au grand dam des péquistes, pour faire adopter quatre projets de loi importants : le projet de loi 59 sur le prolongement des heures d'affaires, le projet de loi 61 sur la qualité de l'environnement, le projet de loi 57 sur la voirie et le projet de loi 55 sur la fiscalité municipale.

Le leader de l'Opposition, M. Guy Chevrette, a vertement critiqué le parti au pouvoir pour sa façon de procéder en fin de session et de couper court à tout débat sur ces projets de loi. « L'Assemblée nationale compte bien peu pour le pouvoir exécutif et nous glissons lentement mais sûrement vers un gouvernement par

décrit », mentionnait-il dans son bilan de session.

Parmi les autres projets de loi adoptés par les élus, notons les projets de loi 52 et 53 créant le ministère de la Culture et le Conseil des arts et des lettres du Québec, le projet de loi 11 modifiant la Loi sur la protection du consommateur, le projet de loi 14 et 50 modifiant le Code de procédure civile concernant la médiation familiale et le recouvrement des petites créances et aussi le projet

de loi 38 sur l'application de la réforme du Code civil.

Le gouvernement libéral a finalement rempli une promesse électorale en mettant sur pied le Conseil des aînés, un organisme consultatif.



Le premier ministre Bourassa a dû ranger son discours constitutionnel pour s'occuper de la relance de l'économie.

Encore beaucoup de pain sur la planche

QUÉBEC — Ce n'est que le 9 mars que les parlementaires fouleront à nouveau le parquet du Salon bleu de l'Assemblée nationale.

Par contre, ils n'attendent pas l'ouverture de la nouvelle session pour se remettre à l'ouvrage. À compter du 2 février, pas moins de six commissions parlementaires amorceront l'étude de projets législatifs.

Il y aura tout d'abord la consultation générale sur le financement des services publics au Québec (à partir du 2 février), exercice annoncé ces dernières semaines par les ministres Gérard D. Levesque et Daniel Johnson et dont la mission sera de trouver des solutions pour contrer l'augmentation des dépenses de l'État.

Dès le 16 février, la commission de l'éducation entreprendra une consultation sur l'avant-projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles. Elle scrutera également, plus tard en février, le projet de loi 40 visant à amender la Loi sur l'accréditation et le finan-

cement des associations d'élèves et d'étudiants.

À partir du 23 février, il y aura l'étude devant la commission parlementaire de l'économie et du travail du projet de loi 74 modifiant le Code du travail et la Loi sur le ministère du Travail ainsi que l'examen du Plan de développement 1993-1995 d'Hydro-Québec. Le commission s'intéressera aussi au projet de loi 71 visant à modifier la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Par ailleurs, la commission sur la culture étudiera le projet de loi 68 (Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé) et la commission des affaires sociales se penchera sur les thérapies alternatives.

Finalement, la commission des institutions procédera, à partir du 9 mars, à une consultation générale sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Des Québécois sont nommés Conseillers de la Reine

OTTAWA (PC) — La ministre de la Justice Kim Campbell a rendu publique hier une liste de personnes nommées Conseillers de la Reine. Ce titre honorifique permet à ceux et celles l'ayant reçu d'ajouter à la suite de leur nom les lettres « C.R. ».

MM. Jean-Paul Angéhart, Paul Laroche et Jocelyn Vallerand, de Québec, Robert Dinan, de Ste-Foy, et Serge Francoeur, de Baie-Comeau, figurent sur cette liste, ainsi que la personnes suivantes :

William Badcock, Ottawa; Michel Beaudry, Hull; William Beckingham, Port Albani, C.-B.; Ben Bierbrier, Ottawa; Sylviane Borenstein, Montréal; Elizabeth Burnham, Toronto; Susan Campbell, Ottawa; Kenneth Cancellara, Toronto; Alfred Caron, Ottawa; François Côté, Montréal; Richard

Levine, Toronto; James Love, Toronto; Katharine MacCormick, Hull; Paul McIntyre, Dalhousie, N.-B.; Ross Murray, Thunder Bay, Ont.; Marie Nichols, Montréal; Simon Noël, Hull; Jacques Pigeon, Ottawa; Paul Plourde, Ottawa; Martel Popescu, Prince Albert, Sask.

D.D. Graham Reynolds, Toronto; N. Douglas Ross, Charlottetown; J.E. Scanlan, Pictou, N.-E.; Clare Scullion, Ottawa; Robert Sheppard, Pembroke, Ont.; Samuel Slutsky, Toronto; Douglas Sulman, Chatham, Ont.; Colin Taylor, Kelowna, C.-B.; Leslie Vantor, Ottawa; Eugene Williams, Ottawa; Janice Zaharko, Hull.

Les ateliers de LANGUES

du Collège Saint-Charles-Garnier
Session d'hiver 1993

<p>COURS DU SOIR 10 semaines / 2 soirées par semaine Allemand • anglais • espagnol • italien russe • français écrit</p> <p>* Ce cours s'adresse aux secrétaires, agents de bureau et à toutes autres personnes qui désirent améliorer la qualité de leur français écrit.</p> <p>COURS DU JOUR 10 semaines / 2 demi-journées par semaine Anglais • espagnol</p> <p>Les méthodes d'enseignement préconisées favorisent une approche communicative en mettant l'accent sur la communication orale.</p> <p>ACTIVITÉS LINGUISTIQUES EN ANGLAIS 10 semaines / samedi de 9 h à 12 h Activités réservées aux jeunes de 11 à 15 ans</p> <p>Une belle occasion pour les jeunes d'apprendre l'anglais tout en s'amusant, sous la direction de jeunes professeurs-animateurs anglophones. Le programme d'activités linguistiques comprend des cours et des activités socio-culturelles et sportives se donnant soit dans les locaux ou sur le terrain du collège.</p>	<p>COURS SPÉCIAUX Français écrit • anglais Pour les entreprises privées et les organismes publics et parapublics: cours privés • semi-privés • de groupes</p> <p>Ces cours sur mesure sont adaptés aux disponibilités des individus et des groupes, selon les niveaux de connaissance et peuvent se donner dans les entreprises et organismes ou dans les locaux du collège. Contactez-nous pour plus de détails et pour l'évaluation de vos besoins.</p> <p>EN ANGLAIS AU NEW HAMPSHIRE (8 sessions de 3 semaines) pour personnes adultes; nombre limité. Réservez votre place 4 - 24 juillet 1993 25 juillet - 14 août 1993</p> <p>Programme offert en collaboration avec le Département d'anglais de l'Université du New Hampshire à Durham (près de Hampton Beach). Logement et pension. Chambres individuelles ou doubles sur le campus, 3 repas quotidiens à la cafétéria, du dimanche au vendredi soir. Cours le matin, activités en après-midi et en soirée, facilités pour pratique des sports, proximité des plages et excursions de fins de semaine, dont une journée guidée à Boston. Assurance médicale incluse. Inscription avant le 15 mai 1993</p>
--	--

PLUS • MORE • MEHR • MAS • БОЛЬШЕ • DI PIÙ

En optant pour Les Ateliers de Langues du Collège Saint-Charles-Garnier, vous bénéficiez:

- de la compétence reconnue de professeurs spécialisés en enseignement des langues secondes
- des 25 années d'expérience du Collège dans l'enseignement des langues
- d'un rapport qualité-prix incomparable
- d'une localisation exceptionnelle (facilité d'accès)
- et d'un vaste stationnement gratuit

De plus

Si vous avez déjà suivi un cours aux Ateliers de langues dans les deux dernières années et que vous persuadez une autre personne de s'inscrire pour la première fois à l'un de nos cours, vous obtiendrez une réduction de 20 \$ sur votre propre inscription.

INSCRIVEZ-VOUS

Horaires détaillés et inscriptions au secrétariat du collège
Heures de bureau, de 9 h 30 à 16 h et de 18 h 45 à 21 h, du 4 au 8 janvier 1993
Début des cours: semaine du 18 janvier 1993
Examens de classement en anglais pour les adultes: 11, 12 et 15 janvier 1993

collège
saint-charles
garnier

1150, boul. Saint-Cyrille Ouest, Québec (Québec) G1S 1V7. Tél.: 681-0107

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

20843057

Si non, composez sans frais, le
1-800-563-8688

Plus de
3 500 points

offerts cette semaine dans **LES SOLEIL**

code du 93-01-01

CLUB Multi points

Clinique d'ophtalmologie

Dr J.R. Clément m.d.

Verres de contact

PLACE DE LA CITÉ
2635, boul. Hochelaga, Sainte-Foy
(418) 654-1488

LES MAGASINS SEARS remettent la somme de 13672 \$ à trois organismes du domaine de la santé dans la région de Québec.

Cette année, la compagnie Sears, par la vente de son catalogue de Noël, a réussi à amasser la somme de 109 509 \$, qui a été distribuée à différentes oeuvres de charité de la province de Québec. Pour Québec et les environs, un montant de 13 672 \$ a été remis aux associations suivantes : la Fondation Hôpital Saint-François-d'Assise, département de la pédiatrie; la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis et le Centre hospitalier de l'Université Laval.

Le 18 décembre étaient présents lors de la remise de ces dons, dans l'ordre habituel : Me Jean Beauré, de la Fondation Hôpital Saint-François-d'Assise, département de la pédiatrie; M. Pierre Déry, du Centre hospitalier de l'Université Laval; Mme Denyse Turcotte, de la Fondation de l'Hôpital Saint-François-d'Assise, département de la pédiatrie; M. Pierre Bouchard, directeur général, Sears Place Laurier; Mme Lise Ferland, superviseure, Unité ventes par catalogue; Mme Chantal Laudey, du Centre hospitalier de l'Université Laval; Mme Louise St-Pierre, superviseure, Unité ventes par catalogue; M. André Bouchard, directeur général, Sears Place Fleur de Lys; M. Marcel Lacroix, de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis et M. Guy Tousignant, directeur général, Sears Lévis.

Sears remercie ses fidèles clients de leur contribution.

ÉDITORIAL

L'ONU ne va pas en guerre

Les Nations unies filent un trop bon moment au goût de leur secrétaire général, l'Égyptien Boutros Boutros-Ghali. La rançon du succès qui accompagne la mise sur pied des missions internationales au Cambodge et en Somalie donne des idées aux Occidentaux en mal d'action pour contrer l'intransigeance serbe.

Patience et prudence s'imposent pourtant, malgré les horreurs de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Car comme dans tout conflit fondé en tout ou en partie sur des motifs religieux, la forte dose d'irrationalité qui règne dans les montagnes de l'ex-Yougoslavie rend toute intervention militaire pour le moins hasardeuse.

Des voix de plus en plus fortes et fréquentes se font entendre, dans le sens d'une présence militaire active des Nations unies non seulement pour garder la paix sur ces terres troublées, mais aussi pour forcer les agresseurs à rendre les armes.

La politique des gros sabots dans les prés des voisins fait dans le facile. Le droit d'ingérence réclamé par des esprits humanitaires ne doit pas s'appliquer sans une stricte codification internationalement reconnue. Comment décider si un pays, de fait, n'existe plus ?

Le cas de la Somalie, patent pour tous les observateurs, pourrait ainsi servir de mauvais exemple pour une intervention armée dans un autre pays où l'effacement de toute règle de droit serait moins claire.

Autre exemple : l'aide aux Kurdes massacrés par Saddam Hussein, en Irak, ne s'applique pas à leurs compatriotes qui vivent sous les férule turques ou iraniennes, eux aussi mal en point. Mais la sacro-sainte conjoncture internationale ne se prête pas à une action contre deux grandes puissances régionales.

Tant que n'aura pas été définie une palette de critères politiques, économiques, sociaux et humains permettant de qualifier avec une certaine certitude le niveau de délabrement d'un pays, il faut limiter au strict minimum le si charmant mais si explosif droit d'ingérence.

Conscient de l'ensemble des données au dossier, M. Boutros-Ghali estime qu'il faut donner une nouvelle chance au processus de paix en Bosnie.

Les choses, il faut bien l'admettre, s'annoncent fort mal pour la rencontre qui doit débiter samedi entre les trois parties bosniaques (musulmans, croates et serbes) ainsi que les présidents de la République fédérale de Yougoslavie (qui regroupe uniquement la Serbie et le Monténégro) et de Croatie.

Une raison saute aux yeux : le principal fauteur de troubles, le premier ministre serbe Slobodan Milosevic, n'y sera pas. Il savoure plutôt sa victoire électorale et la dynamique qui insuffle une vie nouvelle à ses partisans radicaux d'une grande Serbie irrespectueuse des frontières internationales.

Une autre apparaît, tout aussi réelle. Si les Serbes et les Croates se contenteraient du partage actuel du territoire à la suite des faits d'armes, les musulmans n'ont aucun intérêt à régler pour la portion congrue qu'ils occupent actuellement.

N'oublions jamais en outre dans cette question le facteur russe. Moscou, allié traditionnel des Serbes par la culture, la langue et la religion, soutient officiellement l'embarco des Nations unies contre Belgrade.

Mais dans l'état actuel du pouvoir du président Boris Eltsine, une crise malvenue remettrait vite les conservateurs au pouvoir, ce qui signifierait la fin de l'unicité internationale et un débordement du conflit.

La seule voie porteuse d'avenir passe par la limitation du conflit armé à son champ d'action actuel. L'installation d'un cordon sanitaire aux frontières tour de la Macédoine et de l'Albanie limitera les dégâts aux zones déjà infectées.

Les Nations unies doivent également verrouiller fermement l'embarco antiserbe, puis patronner des négociations multilatérales jusqu'à épuisement de toutes les parties. Toute poudrière exige un traitement long et délicat, sinon elle explosera.

RAYMOND GIROUX

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information
ANDRÉ FORGUESDirecteur de l'édition:
MICHEL AUDET

Votre Opinion

Il faut y penser

En ces temps de compétition effrénée, la société se transforme peu à peu en machine humaine, dirigée bien souvent par des humains-machines qui ne voient plus, lorsqu'ils regardent leurs semblables, que des adversaires potentiels.

Poussés sans doute par le sentiment d'insécurité causé et entretenu par des gouvernants indignes, leur esprit se perd en vaines tentatives de se sécuriser au détriment des devoirs de leur charge.

Ils mentent et se mentent à eux-mêmes en accumulant les dénis de la raison et ils se transforment en esprits fermés et compliqués au point où ils ne se reconnaissent plus eux-mêmes; ils cherchent des solutions compliquées à des problèmes simples à résoudre s'ils prenaient le temps.

Prenez par exemple le transport des écoliers. Avez-vous déjà observé les véhicules qui les transportent ? Leurs signaux ont à peine 20 cm de diamètre, on pourrait imaginer par exemple de les rendre plus visibles en les augmentant à 50 cm chacun et même on pourrait leur donner la forme d'un « œil de Dieu » et pourquoi pas y ajouter une « main de Dieu » au bout d'un « bras canadien » ? Et les sièges d'autos pour enfant ? Avez-vous déjà été témoins d'un accident où les personnes gisant blessées sur la chaussée alors que leur petit chien va gambader parmi

les débris ? Où était donc ce chien ? Probablement près du plancher du véhicule où l'enfant serait plus en sécurité.

Gilles Levasseur
Québec

Les besoins de base

Pouvoir manger, aller à l'école, se sentir à l'abri des guerres, voilà des principes que nous partageons tous et qui devraient être à la disposition de tous les enfants de la terre. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Pour de nombreux pays très pauvres, ces idéaux, qui sont en fait des besoins de base pour chaque enfant, ne sont accessibles qu'à une très petite partie de la population.

Une des sections de la Banque mondiale, l'Association internationale de développement (AID), s'occupe de fournir des prêts à très faibles taux d'intérêt à ces pays du Tiers-Monde. Il s'agit de sommes considérables : 15 à 20 milliards \$ à tous les trois ans sont consentis ainsi sous forme de prêts.

Malgré la mission de la Banque mondiale de réduire la pauvreté, l'argent qu'elle prête, qui provient des budgets d'aide des pays « plus riches », n'est pas dirigé prioritairement vers les besoins de base. Cependant, les négociations pour le réapprovisionnement de l'AID sont en cours. Le Canada a présenté des propositions qui veulent diriger de plus en plus les fonds de l'AID vers la satisfac-

tion des besoins de base. Il s'agit là d'une grande occasion de traduire les bonnes volontés, exprimées par les pays donateurs lors du Sommet mondial pour les enfants, en actions concrètes.

Je suis bien sûr désolée que, lors du mini-budget du 2 décembre dernier, le gouvernement canadien ait réduit de 10 % le montant de l'aide internationale. Mais, d'aucune façon, les sommes qui étaient dirigées vers la satisfaction des besoins de base dans les pays du Tiers-Monde ne doivent être touchées.

Il en va de la vie de millions d'enfants.

Nathalie Morin
Montréal

Pas de mariage

Quoiqu'on en dise et quoiqu'on décrète, l'homosexualité ne peut pas plus faire mariage qu'une patate frite ne peut germer. La raison est simple. Tout le monde la connaît. Pourquoi une subtile pudibonderie la vouerait-elle au silence à une époque de transparence ?

Tout est dans la sexualité humaine. L'hétérosexualité enseme un jardin de vie. L'homosexualité humecte un lieu de détritus.

La vérité d'un enfant se retrouve dans ses parents. La fragilité d'un enfant a besoin de l'aide, de l'affection, de l'union et de la vérité de ses parents. C'est le sens du mariage : un don stable et fidèle, qui donne et qui pardonne, entre deux personnes

qui ont regardé ensemble dans la même direction : celle de leur enfant.

De ses parents, l'enfant apprend ainsi la vérité de son être, qui est d'aimer dans la générosité, dans la vie.

L'homosexualité n'a pas d'enfant. Pour s'en parer, il doit arracher l'enfant du nid de sa vie, le détourner d'au moins un de ses parents, rendre insignifiante l'union qui lui a donné vie, faire mentir ses origines de corps, de cœur et d'esprit et guider cet enfant vers la stérilité de sa propre vie.

Là où des parents enseignent à l'enfant à se mettre du cœur au ventre, les homosexuels ne peuvent que lui enseigner à se mettre du ventre dans le cœur.

Par-delà les paroles et les décrets, il n'y aurait jamais de mariage réel entre homosexuels pas plus qu'il n'y a jamais de relation sexuelle réelle entre eux. Nous le savons. Ils le savent. Le restant n'est que poudre aux yeux.

Georges Allaire
La Pocatière

N.D.L.R.

Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier Est G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Point de vue

Préséance linguistique au Québec : la révolution des années 70

par Jean-Denis GENDRON

Comment assurer la préséance du français au Québec, dans le respect des droits de la minorité ?

Posé en termes de préséance économique et linguistique, le problème appelait une solution en rapport avec les griefs de la majorité — en grande partie confirmés par les enquêtes — mais aussi avec les droits de la minorité et les impératifs des communications d'affaires orientées vers le Canada et les États-Unis. On ne pouvait échapper à la perspective de renforcer le fait français au Québec même, mais dans des limites acceptables au plan des droits fondamentaux, des relations inter-groupes et des exigences linguistiques posées par l'environnement économique.

Un objectif linguistique paraissait résumer tous les autres, en vue de donner à la langue

française le rôle qui devait être normalement le sien à l'intérieur du Québec : faire du français la « langue commune » de tous les Québécois, c'est-à-dire une langue qui, étant connue de tous, puisse servir avec le temps d'instrument de communication dans les situations de contact entre non-francophones et francophones.

Défini de cette façon, cet objectif ne privait en rien les non-francophones du droit à leur langue maternelle. Tout au plus leur était-il demandé d'avoir une connaissance d'usage du français et de donner préséance à cette langue dans les situations de contact avec les francophones. Au lieu de ce soit ces derniers qui, dans de telles situations, fassent le sacrifice de leur langue, ce devrait être à l'avenir les non-francophones qui assureraient la communication par le truchement du français.

Ce qui serait demandé aux non-francophones, ce serait de renverser les rôles, en trouvant normal que le français, au lieu de

l'anglais, leur serve de moyen de communication avec la population francophone. L'apprentissage et l'utilisation de la langue de la majorité des citoyens du Québec ne constituait en aucune façon une quelconque brimade linguistique pour la minorité, puisqu'à l'exception des situations de contact, l'emploi des langues resterait entièrement libre.

Les moyens de mise en œuvre découlaient de cet objectif général. Pour arriver à faire du français la langue commune de tous les Québécois, il devenait clair qu'il fallait :

— proclamer le français comme langue officielle du Québec, en prenant soin de tenir compte de l'article 133 de la Constitution de 1867 et de circonscrire les domaines d'activités où les effets de cette proclamation se feraient sentir ;

— proclamer le français comme langue du travail, en veillant à définir celle-ci comme la langue des communications internes des milieux de travail, de façon à ne pas empêcher l'em-

ploi d'une autre langue dans les communications dirigées vers l'extérieur du Québec ;

— faire obligation, dans les affaires et les services, de communiquer en français avec les francophones.

La proclamation du français comme langue officielle du Québec devait avoir pour effet de ne plus laisser de doute, aux yeux de tous — de l'intérieur comme de l'extérieur — sur la position du français au Québec et sur l'originalité linguistique de cette province dans la fédération canadienne, en confirmant par la loi le caractère majoritairement français du Québec, compte tenu des dispositions de l'article 133 de la Constitution de 1867.

Le geste ne visait donc pas à diminuer, en soi, les droits linguistiques de la minorité, mais bien à établir un équilibre satisfaisant, au Québec, entre les langues française et anglaise, dans un contexte socio-économique général, peu favorable à l'épanouissement du français et des francophones.

Mais un tel geste n'atteindrait pas le commun des gens dans leur vie quotidienne. Pour motiver les non-francophones à apprendre et à utiliser le français, pour fortifier les francophones dans leur fierté et leur volonté d'employer leur langue, il fallait de toute évidence aller plus loin et mettre les Québécois en situation de se servir régulièrement du français. Et on ne pourrait atteindre cet objectif que dans les communications de travail.

Il devenait nécessaire de proclamer le français langue du travail, en spécifiant qu'il s'agissait de la « langue des communications internes » dans les milieux de travail. Ainsi se trouveraient respectées les nécessités linguistiques des communications externes avec le Canada, les États-Unis et les autres pays.

Enfin, en prenant soin de limiter la préséance du français à certaines situations de contact linguistique, on laisserait intact les acquis de la langue anglaise dans les autres situations. Ces si-

tuations de contact se présentaient surtout dans les activités de travail et de service. Et encore, si les deux interlocuteurs étaient anglophones, l'emploi de la langue anglaise allait de soi ; comme il allait de soi que la langue anglaise avait toute chance d'être l'instrument de la communication, si celle-ci était orientée vers New York, Chicago ou Toronto. C'est-à-dire en dehors du Québec.

Bref, l'ensemble des institutions développées par les anglophones ou mises à leur service, éviterait à ceux-ci, hors certaines activités de travail ou de service, d'avoir à utiliser la langue française. C'est que la coexistence des « deux solitudes » leur était, au plan des échanges linguistiques, tout autant, sinon plus favorable qu'aux francophones.

M. Jean-Denis Gendron est professeur émérite à l'université Laval et ex-président de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec.

DOSSIER

1993 sonnera la fin de la dictature des partis

OTTAWA — Tout désenchantés qu'ils soient de leurs chefs politiques, les Canadiens peuvent envisager la nouvelle année avec optimisme. D'ici 300 jours, la capitale fédérale sera revenue au régime des gouvernements minoritaires ce qui, historiquement, a toujours produit de bons résultats.

Michel VASTEL



En dépit de l'émergence des partis régionaux comme le Reform dans l'Ouest et en Ontario, et le Bloc au Québec, les élections générales de l'automne confirmeront l'existence de deux grands partis nationaux : les libéraux sont en effet assurés de reprendre des sièges dans toutes les provinces, y compris l'Alberta, alors que les conservateurs, en sauvant quelques-uns de leurs comtés au Québec, en Ontario et dans l'Ouest, auront une base suffisante pour espérer rebâtir le parti sur une nouvelle équipe.

Chacun des deux chefs a ses modèles : Brian Mulroney rêve depuis longtemps — après avoir fait mieux que John Diefenbaker et Pierre Trudeau — d'égaliser le record d'au moins trois majorités consécutives établi par Sir John A. Macdonald. Et Jean Chrétien se présente, trente ans plus tard, comme un Lester Pearson capable de diriger une équipe de bons ministres.

L'un et l'autre cependant ne sont que des chefs en sursis pour un régime de fin de siècle : contrairement à ce qui s'est passé aux États-Unis, les dirigeants du Canada du 21e siècle ne seront pas connus avant 1995 ou 1997.

Dernière chance de Mulroney

Les intimes de Brian Mulroney feront tous une escale en Floride à partir de dimanche. C'est là en effet, qu'avec sa famille et quelques amis, le premier ministre devra décider de son avenir. Un dernier sondage d'Allan Gregg (Decima) lui dira si la partie est jouable.

Curieusement — et comme ce fut le cas pour Pierre Trudeau en 1983 — la conjoncture internationale lui fournit une occasion de partir en beauté ou de refaire son image de chef d'État, plus apprécié à l'étranger que chez lui. Le hasard veut que 1993 soit une année de grands sommets : les Sept le 7 juillet à Tokyo, la Francophonie à l'île Maurice le 4 octobre, et le Commonwealth à Chypre le 21 octobre.

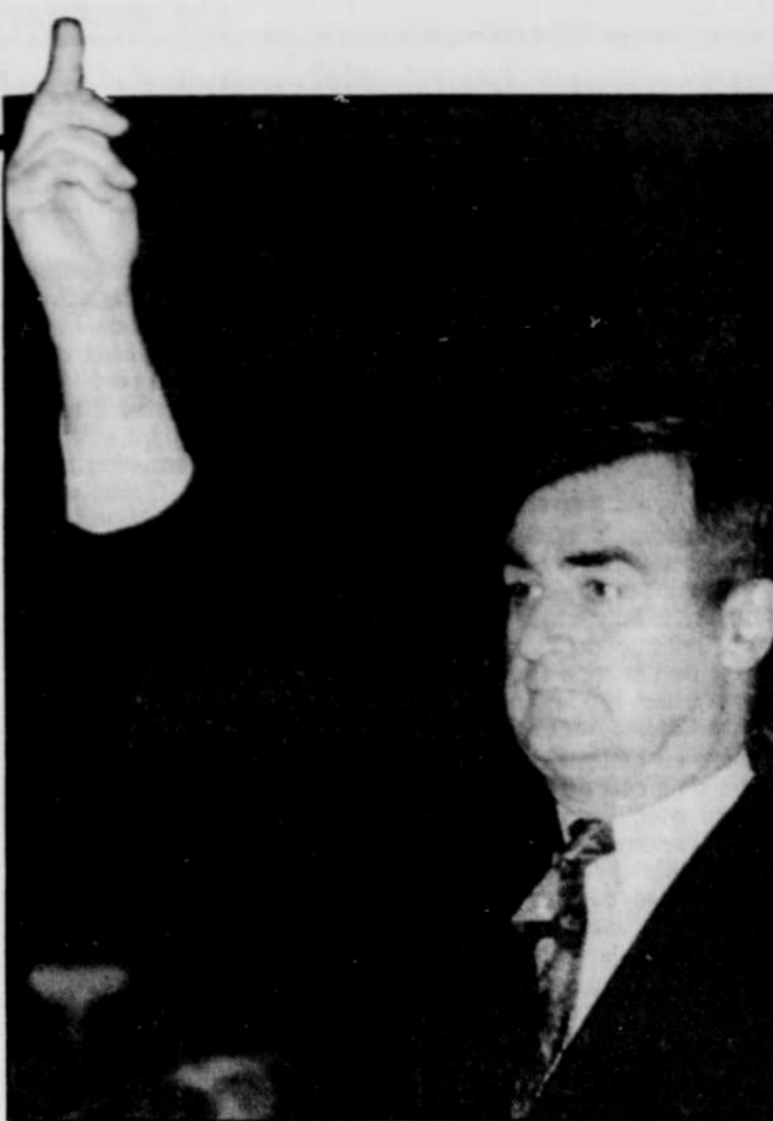
Et avant cela, le nouveau rôle de l'OTAN dans les Balkans et surtout la réforme de l'ONU nécessiteront au moins une sinon deux conférences de chefs d'État et de gouvernement. L'idée d'une réunion au sommet d'un Conseil de sécurité élargi, qui continue de faire son chemin, pourrait donner l'occasion au premier ministre de confirmer son rôle d'intermédiaire entre les « anciens » de l'Europe — comme François Mitterrand ou Helmut Kohl — et la jeune administration américaine.

D'ailleurs, la visite du nouveau président des États-Unis à Ottawa — aussi tôt que la fin janvier — pourrait bien fournir à Brian Mulroney l'occasion de lancer cette vaste opération diplomatique dont l'objectif serait de renforcer le rôle des Nations unies comme gendarme du monde.

Chant du cygne ou dernière tentative de réhabilitation : Brian Mulroney cherchera ainsi, dans les capitales étrangères, l'accueil chaleureux et la reconnaissance que les capitales provinciales lui refusent.

Printemps des idées neuves

Cela dit, il faudra bien que le vice-premier ministre (Don Mazankowski) et une équipe de plus en plus réduite de ministres influents, continuent de gérer les affaires de l'État canadien. Outre un budget



En 1993, Lucien Bouchard (au centre) pourrait jouer le rôle d'arbitre entre Jean Chrétien (à gauche) et Brian Mulroney.



pré-électoral — d'ici la fin de février —, l'adoption de politiques importantes comme le traité de libre-échange nord-américain (avant la fin de juin) occuperont députés et sénateurs. Avec seulement quatre sièges de majorité au Sénat, Brian Mulroney ne pourra d'ailleurs pas attendre indéfiniment pour combler quelques-unes des dix vacances au Sénat. (Il pourrait se laisser inspirer par le précédent de Pierre Trudeau qui nommait six anciens collaborateurs à la Chambre haute le 13 janvier 1984.)

Au-delà de ces affaires courantes, Mulroney et Chrétien vont rivaliser d'imagination pour lancer leur programme électorale dès le printemps. Le chef libéral promet, pour la deuxième moitié de janvier, une série de discours importants basés sur les travaux de son comité du programme électorale, coprésidé par Paul Martin et l'ancienne ministre ontarienne, Haviva Hosek.

De son côté, le gouvernement doit présenter un Discours du Trône : avant la fin de l'hiver si Brian Mulroney reste, ou à la fin du printemps s'il passe la main à un autre. Dans l'un et l'autre cas, quatre ministres joueront un rôle important dans la préparation de ce programme pour un troisième mandat conservateur : Don Mazankowski (Finances), Michael Wilson (Commerce extérieur), Kim Campbell (Justice) et Gilles Loiselle (Trésor public).

Car le thème de la prochaine campagne électorale sera d'abord économique : il opposera la nécessité de relancer l'économie et de remettre les Canadiens au travail — pour les libéraux et les néo-démocrates — à l'obligation de continuer à remettre les finances du pays en ordre pour les conservateurs. L'opinion publique reste très partagée sur cette question : le dernier sondage Maclean's-Decima révèle en effet que si 57 % des Canadiens veulent que le gouvernement investisse dans l'éducation et la formation, même au prix d'une augmentation du déficit, 41 % souhaitent qu'Ottawa fasse l'impossible pour réduire son déficit, même si cela signifie la réduction de certains services.

D'ici l'été, le débat sur l'économie pourrait bien dérapier cependant. La question autochtone demeure explosive et le débat au Québec sur la loi 178 — que Mulroney, Chrétien et McLaughlin désapprouvent — mettra les partis fédéraux dans l'embarras et pourrait donc consolider l'avance du Bloc québécois.

L'été des équipes du tonnerre

Avec une cote de popularité de 19 % pour Jean Chrétien dans le reste du Canada (8 % au Québec), de 14 % pour Audrey McLaughlin (4 %) ou de 8 % pour Brian Mulroney (et 9 % au Québec), les grands partis fédéraux miseront sur les candidatures de prestige plutôt que sur leurs chefs.

Du côté des conservateurs, ce sera le temps de la relève avec les départs probables de vedettes régionales comme John Crosbie dans l'Est, Michael Wilson en Ontario, Jake Epp dans les Prairies, Joe Clark en Alberta ou John Fraser en Colombie-Britannique. Discrètement, des bureaux de « chasseurs de tête » ont commencé à faire le tour des grandes entreprises pour les convaincre de « prêter » à la vie publique quelques-uns de leurs meilleurs cadres supérieurs. Mais la moisson s'annonce maigre tant que le parti reste à moins de 20 % dans les sondages.

Du côté des libéraux, c'est plutôt l'abondance de candidatures qui crée un problème. En Ontario et en Colombie-Britannique par exemple, certaines assemblées de mise en candidature attirent plus de 5000 militants. Mais après les problèmes causés à Toronto par la désignation d'office de l'ancien maire Art Eggleton, Jean Chrétien devra renoncer à son intention de protéger des comités sûrs pour les candidatures de prestige. Et, pour ce qui est du Québec, si le chef libéral se présente comme un Pearson des années 90, il est encore loin d'avoir recruté ses « trois colombes ».

À moins d'un revirement de situation, conditionnel au départ de Brian Mulroney lui-même, le prochain Parlement devrait compter de 120 à 140 libéraux, de 70 à 90 conservateurs, et environ 35 députés du Bloc québécois, 30 néo-démocrates et 25 « Réformistes ». Comme souvent dans les années 60 et 70, libéraux et néo-démocrates devront donc apprendre à gouverner ensemble.

Mais la multiplication des tiers partis rendra surtout les députés plus indépendants et mettra fin à la lourde discipline des partis, que Trudeau et Mulroney ont imposée au point de se couper de leur base électorale. Voilà qui ne sera pas pour déplaire aux Canadiens, en particulier aux nombreux groupes de pression dont la Charte des droits et libertés de 1982 a suscité l'émergence...

Le néonazisme gagne du terrain dans le sud catholique

STRASBOURG, France — Malgré un appel mondial lancé par le pape Jean-Paul II contre le racisme, malgré les recommandations du président Richard von Weizsäcker à se dresser contre la violence des néonazis et malgré toutes les manifestations monstres organisées par les Allemands eux-mêmes pour mettre un terme à la xénophobie germanique, le néonazisme commence à s'installer, contre toute attente, dans le sud de l'Allemagne, près de la frontière française.

par MARTINE CAZA
collaboration spéciale

La classe politique allemande, qui croyait jusqu'à tout récemment qu'il ne s'agissait là que d'actes isolés, devra maintenant se rendre à l'évidence.

Si les quelque 1900 incidents racistes ou antisémites (dont 15 morts) signalés en Allemagne cette année se sont majoritairement produits dans le nord protestant du pays — surtout entre Hambourg, Bonn et Berlin — le sud catholique semble malheureusement ne pas vouloir se faire oublier.

Campagne de terreur

À Offenbourg, dans la Forêt Noire, qui se trouve à 20 kilomètres de Strasbourg, en France, un jeune Allemand d'environ 18 ans, qui marchait calmement sur un trottoir, n'a pas perdu une seule minute lorsqu'il a « repéré » deux jeunes Tamouls qui déambulaient eux aussi tranquillement de l'autre côté de la rue principale.

L'Allemand a immédiatement traversé en criant : « Heil Hitler ! » et s'est mis à courir derrière ses victimes, les poings en l'air et la bouche tordue en un rictus plein de haine. Apeurés, les deux jeunes Tamouls sont restés figés sur place, incapables de fuir parce que trop surpris, et l'air complètement désemparé.

Le jeune Allemand en a profité pour se jeter sur eux comme un taureau en les frappant et en leur crachant au visage. Un passant, qui se rendait à son automobile, est intervenu quand il s'est aperçu que l'Allemand frappait aussi une femme venue à la rescousse des deux Tamouls.

Ce passant, Mick Jones, un Allemand de 36 ans originaire de la Grande-Bretagne, a dû se battre à coups de poing et de genou pour protéger les deux immigrants qui, bien entendu, se sont dépêchés de prendre la fuite.

« C'est devenu une véritable campagne de terreur. On ne croyait pas que le néonazisme se rendrait jusqu'ici. Peut-être à cause de la religion... Les catholiques ont la réputation d'être plus pacifiques que les protestants du nord », explique Jones.

Tout comme l'a déclaré à nouveau le chancelier Helmut Kohl, il y a à moins de deux semaines, lors d'une entrevue télévisée, Jones trouve honteux pour l'Allemagne que de tels gestes soient posés.

Comme les Noirs en 1950

« Ce qui est honteux et blessant, c'est que toute la communauté internationale — à cause de l'histoire et de l'holocauste — va penser que tous les Allemands sont des néonazis, alors

qu'il s'agit là d'actes posés par des skinheads, ou de jeunes révoltés de 16 à 24 ans qui ne savent pas comment exprimer autrement leur désespoir face au manque d'emploi et à la pauvreté », explique Mauril Buettner, un porte-parole allemand de « Pro-Asyl », un groupe formé pour défendre des réfugiés.

Crise économique étouffante ou pas comme excuse, la situation est maintenant dramatique. Dans le train bondé qui menait d'Offenbourg à Strasbourg, le même scénario s'est répété. Deux Allemands d'environ 20 ans, qui ne trouvaient pas de sièges pour s'asseoir, s'en sont pris cette fois à trois Maghrébins. Ceux-ci, gênés et mal à l'aise — à l'instar des autres passagers du wagon — n'ont pas eu d'autre choix que de céder leur place. Avec un pacifisme et une soumission presque incompréhensibles.

Étrangement, personne cette fois-ci n'est venu aider les trois Algériens qui, têtes baissées, terminaient le voyage debout, entre les deux rangées de sièges. Dans un silence de mort. La situation n'était pas loin de ressembler à ce que vivaient les Noirs d'Amérique dans les années 1950.

« Nous ne pouvons pas vraiment réagir. Si on le fait, ce sera pire encore. On risque de se faire battre et même de se faire tuer », confie Idriss, un des trois jeunes Algériens.

« C'est la dignité et la fierté qui sont les plus touchées dans tout ça », avoue-t-il, ne comprenant pas comment, dans un pays civil et occidental, les gens laissent de telles situations se produire.

Un ingénieur de Strasbourg, Marc Burry, s'en est voulu de ne pas avoir eu le courage d'intervenir. « Vous savez, on ne sait plus trop quoi faire ni quoi dire lorsque se produisent pareils événements. On en est maintenant presque arrivé à attendre qu'il y ait une sérieuse bagarre pour s'en mêler un peu », déplore-t-il, en plus de souligner que le problème de xénophobie allemande tend à se poursuivre jusqu'en Alsace.

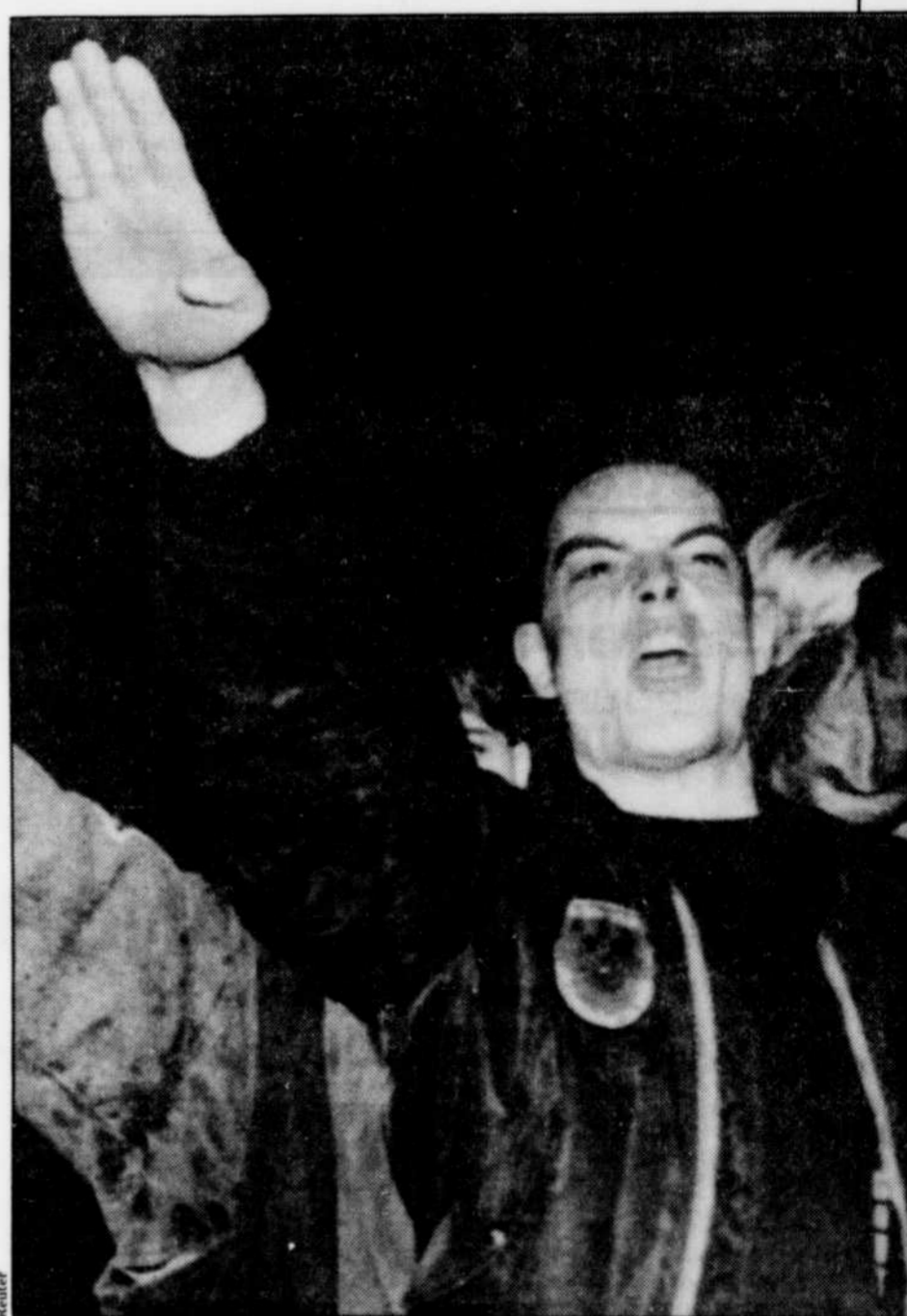
Selon Marc Burry et une dizaine d'autres Alsaciens présents dans le train Offenbourg-Strasbourg, des groupes néonazis allemands ont commencé à tenir des réunions à Strasbourg, celles-ci étant trop mal vues en Allemagne, de l'autre côté du Rhin.

Boutique fermée

Sadi A., propriétaire d'un petit commerce spécialisé dans la vente d'objets turcs, à Strasbourg, a dû fermer boutique jusqu'à ce que la situation se replace. Du moins jusqu'à ce qu'il y ait un peu moins de violence et de racisme.

« Des Allemands venaient me menacer de deux à trois fois par semaine. Au début, je n'ai pas pris ces menaces au sérieux. Jusqu'à ce qu'ils brisent ma vitrine et crèvent les pneus de ma voiture », murmure presque Sadi, de peur qu'on l'entende. Qu'« ILS » l'entendent.

« C'est toute l'Europe en entier qui risque de se retrouver avec ce problème sur les bras, si personne ne fait rien », est convaincu Mauri Buettner. « Regardez », ajoute-t-il, « peu de gens savent que le sud de l'Allemagne et un peu la France sont aussi victimes du néonazisme. Est-ce qu'on attend que l'expansion grandisse encore plus ? Et que fera-t-on de ceux qui commettent des crimes sous le faux couvert du néonazisme ? Devrons-nous attendre une guerre civile ? »



« Nous ne pouvons pas vraiment réagir. Si on le fait, on risque même de se faire tuer. »

80 jeunes adultes deviennent temporairement députés ou ministres

Le Parlement jeunesse met fin à sa 43e législature

QUÉBEC — Le Parlement jeunesse a mis fin à ses travaux, hier après-midi, par l'élection du chef de l'opposition, Yves Gaboriault, au poste de premier ministre. Comme ça ! Sans élection ni révolution. Le « Robert Bourassa » sortant, Charles-André Sauvé, a décidé d'accrocher ses patins après cinq ans de loyaux services et pour passer, avoue-t-il, plus de temps avec sa « blonde » durant la période des Fêtes.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

À vrai dire, le mandat d'un premier ministre du Parlement jeunesse n'est que d'une seule, brève et trépidante année. S'asseoir pendant cinq jours sur le siège de celui qui tient en main les guides de la province de Québec est un privilège réservé qu'à ceux et celles qui gravissent un à un les échelons de l'apprentissage de la vie parlementaire.

Avant l'honneur ultime, Charles-André Sauvé, un étudiant en droit de l'université de Montréal, a été, tour à tour, simple et humble député, puis ministre de l'Énergie (qui s'était fait « battre » en Chambre avec son projet de loi visant à privatiser Hydro-Québec), puis vice-premier ministre et président du Conseil du Trésor et, finale-

ment, leader du gouvernement.

De son côté, Yves Gaboriault, un jeune homme de Lac-Beauport, qui poursuit ses études en génie industriel à la Polytechnique, a été député, critique de l'opposition, ministre de l'Énergie (lui aussi !) et, jusqu'à hier, le pourfendeur officiel de Charles-André Sauvé.

Passer en moins de quelques minutes d'un côté de la Chambre à l'autre avec l'approbation de tous les parlementaires n'est en fait réalisable qu'avec le Parlement jeunesse car les velléités partisanes sont inexistantes. Voir tout d'un coup Jacques Parizeau traverser le parquet du Salon bleu, s'installer entre Lise Bacon et Pierre Paradis et diriger le gouvernement libéral relève de la très haute fiction politique. Pas au Parlement jeunesse.

En fait, la vie partisane n'a qu'une seule et unique utilité : mettre du piquant dans les affrontements oratoires lors de la période des questions. À cette occasion, on s'en donne à cœur joie ! « Ma question s'adresse à la ministre de l'Éducation qui s'évertue à promouvoir la formation générale des étudiants. Quelle est la capitale du Burundi, Mme la ministre ? », interroge le député de l'opposition, Martin Francoeur, sous les applaudissements nourris de ses confrères et consœurs convaincus que leur collègue vient de marquer un point. « Bujumbura », rétorque sans hésitation Caroline Vallières. « Je viens de prouver que ma culture, contrairement à celle du chef de l'opposition, ne se limite pas à Elvis Gratton ! ». Et vlan ! L'opposition vient de lancer la rondelle dans son propre but.

Pas tous des Robert Bourassa

Depuis le lendemain de Noël, 80 jeunes adultes de 18 à 25 ans, de tous les coins du Québec, participent à cette nouvelle session de la 43e législature du Parlement jeunesse. Pendant cinq jours, au beau milieu d'un congé bien mé-

rité entre deux sessions au collège ou à l'université et à leurs frais s'il-vous-plait (environ 300 \$ chacun), ils apprennent l'abc du parlementarisme.

Durant leur séjour dans la Vieille Capitale, ils se consacrent corps et âme à l'existence un peu folle d'un député : travaux de la Chambre, période des questions, commissions parlementaires et vie d'hôtel sur la Grand-Allée avec tous ses nombreux avantages et minces inconvénients.

Les gars et les filles auront à se familiariser avec le cheminement complet d'un projet de loi, c'est-à-dire de sa présentation à son adoption, en passant par son étude approfondie en commission parlementaire. Cette année, cinq projets de loi étaient au feuillet d'un particulièrement controversé, qui visait à décriminaliser l'euthanasie active. Au fil des ans, les jeunes ont eu à débattre des thèmes (comme les mères porteuses) que les politiciens les plus aguerris hésitent à peine à effleurer dans les parlements.

Dans la documentation de presse remis aux journalistes, on raconte que les Maurice Duplessis, Louis Saint-Laurent, Bernard Landry, John Turner, Jean Doré, Robert Bourassa et Brian Mulroney furent des adeptes de ce type de simulations parlementaires. Est-ce que les jeunes participants au Parlement jeunesse veulent tous suivre les traces de ces politiciens ?

« Je ne suis pas un gars de pouvoir », confesse Charles-André Sauvé. « Il n'y a pas seulement qu'en politique que l'on peut changer les choses et aider les gens. » Contrairement à d'autres jeunes, Yves Gaboriault ne cache



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Yves Gaboriault (à gauche) passe du rôle de chef de l'opposition à celui de premier ministre. Pour sa part, Charles-André Sauvé, le « Robert Bourassa » du Parlement jeunesse 1992, a décidé d'accrocher ses patins.

pas son intérêt pour l'aventure politique. Membre actif de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, il avoue avoir pris goût à la politique via le Parlement jeunesse. De « backbencher » un peu dérouté qu'il était il y a quatre ans, le voilà premier ministre aujourd'hui.

Si MM. Sauvé et Gaboriault sont considérés comme des « vieux de la vieille » du Parlement jeunesse, d'autres y vivent un premier contact avec la machine parlementaire. C'est le cas de Caroline Sauriol, une étudiante en génie industriel à la Polytechnique. Avouant connaître bien peu de choses du processus législatif, elle y a découvert un

monde nouveau. La confrontation d'idées avec d'autres jeunes de son âge la passionne au plus haut point. Elle a aussi pris conscience qu'un élu du peuple ne doit pas seulement être jugé pour ses interventions publiques en Chambre, mais par son travail de sape, souvent trop discret, dans les commissions parlementaires et dans la préparations des pièces législatives.

Charles-André Sauvé affirme que la connaissance du fonctionnement du parlementarisme est indispensable pour tous les citoyens. « Comment contrôler nos élus et critiquer positivement leur boulot, si nous sommes mécontents du travail qu'ils ont à accomplir ? »

Des gilets pare-balles pour les douaniers

WINDSOR, Ont. (PC) — Douanes Canada étudie présentement la possibilité de faire porter des gilets pare-balles à ses garde-frontières afin de rendre leur travail plus sécuritaire, a dit un porte-parole du ministère.

« Nous cherchons actuellement à déterminer si le port du gilet pare-balles est la solution », a affirmé M. Al McKinnon, directeur des opérations à Douanes Canada, à Ottawa.

Les quelque 175 douaniers du tunnel Winsor-Detroit et du pont Ambassador ont signé une pétition qui fait état des mesures à prendre pour rendre leur travail plus sécuritaire, dont le port du gilet pare-balles.

Douanes Canada est responsable de 369 postes-frontières mais seuls les douaniers d'Akwesasne, en Ontario, et de Dundee, au Québec, portent le fameux gilet.

Le poste-frontière d'Akwesasne est situé sur la réserve Mohawk du même nom, réserve qui a été une plaque tournante du trafic de cigarettes et le théâtre de fusillade entre citoyens.

UNE PLACE AU SOLEIL



■ Cours de formation pour navigateurs de plaisance

L'Escadrille ECP de la Chaudière invite les navigateurs de plaisance qui souhaitent parfaire leurs connaissances à s'inscrire aux cours qui seront dispensés à compter du lundi 11 janvier, à 19 h, à l'école secondaire Les Etchemins à Charny. Les adeptes de la navigation à voile ou à moteur auront ainsi l'opportunité de parfaire leurs connaissances tant en navigation qu'en ce qui a trait à la sécurité aquatique. Les cours dispensés cet hiver, en 12 sessions de trois heures les lundis soir, de janvier à avril, sont ceux de plaisance, matelotage, pilotage avancé et de météo. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec Jean-Yvon Leclaire, au 843-9037, ou avec Louis Charbonneau, qu 659-1709.

■ Cours au YWCA

Le YWCA de Québec est présentement en période d'inscription pour les cours de la session d'hiver 1993, du 4 au 8 janvier, entre 9 h et 20 h, au 855 avenue Holland, à Québec. Les cours offerts sont ceux de musique sur basse et synthétiseur, les circuits d'entraînement en conditionnement physique, les cours de cuisine japonaise et ceux de design d'intérieur et d'auto-défense. On peut obtenir de plus amples renseignements en composant le 683-2155.

■ Gymnastique récréative

L'Académie de gymnastique de Québec offre des cours de gymnastique pour les enfants âgés entre 3 et 15 ans. Que ce soit le programme récréatif, pré-compétitif ou compétitif, il y a sûrement un programme qui répond à vos besoins. Les inscriptions au programme récréatif pour l'hiver 1993 auront lieu aux centres Lucien-Borne et Ferland, ainsi qu'à la polyvalente La Camaradière, le samedi 9 janvier, de 9 h à 12 h, et le lundi 11 janvier, de 19 h à 21 h. Une séance d'évaluation pour le programme pré-compétitif aura aussi lieu le vendredi 15 janvier, de 18 h à 19 h, au gymnase de la polyvalente La Camaradière, pour les jeunes de 5 à 8 ans. On peut obtenir des informations concernant les coûts et les horaires en composant le 691-6986 ou le 522-8920.

■ Chèque de 5000 \$ à Centraide

Produits Shell Canada limitée a remis un chèque de 5000 \$ à Centraide Québec, au cours du mois de décembre. M. Luc Génier, directeur du district de Québec de Shell Canada, a remis le chèque à Mme Suzanne Lemieux, directrice de la campagne Centraide à Québec.

COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLESBOURG

GAGNANT
PARTEZ
GAGNANT

Commission scolaire Des Ilets

Service de l'éducation des adultes

Tests d'équivalence 622-7821 * Formation professionnelle

COURS À TEMPS COMPLET
Coût : 40 \$ par session (frais de matériel, s'il y a lieu)

TITRE	DURÉE EN HEURES	RECONNAISSANCE	HIVER 93	
			JOUR	SOIR
SECTEUR ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRETARIAT				
Comptabilité informatisée et finance	450	ASP	•	
Secrétariat	1350	DEP	•	
Secrétariat bureautisé	450	ASP	•	
SECTEUR AGRO-TECHNIQUE				
Fleuristerie	570	CEP	•	•
SECTEUR ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION				
Cuisine d'établissement	1350	DEP	•	
Pâtisserie	1350	DEP	•	
Services de la restauration	900	CEP	•	

DEP : Diplôme d'études professionnelles
CEP : Certificat d'études professionnelles
ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

COURS À TEMPS PARTIEL

TITRE	DURÉE	TITRE	DURÉE
ADMINISTRATION, COMMERCE, SECRETARIAT		HORTICULTURE	
■ Correspondance commerciale I (français commercial)	45h	■ Séminaires de perfectionnement dans les domaines suivants :	
■ Correspondance commerciale II	60h	■ Aménagement	
■ Courrier d'affaires II (rédaction et dactylographie de lettres d'affaires)	45h	■ Arboriculture	
■ Curriculum vitae et techniques d'entretien (cours axé sur la secrétariat)	30h	■ Design	
■ Dactylographie I	60h	■ Entretien des espaces verts	
■ Dactylographie II	45h	■ Fleuriste	
■ Écriture rapide (60 mots) 75h		■ Jardinier	
■ Tenue de livres I	60h	■ Pépinière	
■ Tenue de livres II	60h	■ Serriculture	
■ Tenue de livres III	60h	Brochure disponible	
■ Rapports d'impôt	60h	MÉCANIQUE AUTOMOBILE (PERFECTIONNEMENT)	
ALIMENTATION, HÔTELLERIE, RESTAURATION		■ Électricité de base 30h	
■ Séminaires de perfectionnement en :		■ Injection électronique I et II 60h	
■ Cuisine		AUTRES PROGRAMMES À L'INTENTION DES TRAVAILLEURS	
■ Pâtisserie		■ Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction 30h	
■ Spécialités		■ Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides	
■ Services de la restauration de 15 à 60 heures		• Secteur agricole 45h	
Brochure disponible		• Secteur extermination 45h	
RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES		• Secteur paysager 45h	
Un processus qui permet l'évaluation des connaissances et compétences acquises par l'expérience en vue d'obtenir une reconnaissance officielle du MEQ.		• Secteur vente 30h	
■ Assistance dentaire			
■ Assistance technique en pharmacie			
Informez-vous auprès de Hélène Hudon : 622-7821			

Préalables : (1) Connaissance de base du clavier de la machine à écrire et du micro-ordinateur (2) Connaissance de la tenue de livres de base (3) Connaissance du grand livre de Fortune 1000 (4) Connaissance de base du micro-ordinateur (5) Connaissance de l'environnement Macintosh et du clavier de la machine à écrire

• Note : Le nombre minimal de candidats par groupe pour la formation autofinancée est de 15 personnes.

*** Important**
Votre dernier Relevé de notes du MEQ (ou bulletin de l'école) et votre certificat de naissance sont requis obligatoirement lors de votre inscription. Le CSC ne s'engage aucunement à dispenser un cours offert, s'il est réservé le droit de limiter le nombre d'inscriptions à chacun des cours.

DATES D'INSCRIPTION
4, 5 et 6 janvier 1993 de 19 h à 21 h

Formation professionnelle
LIEU D'INSCRIPTION ET DE FORMATION
POLYVALENTE DE CHARLESBOURG
800, place Sorbonne
Charlesbourg
622-7821

AVIS

à notre distinguée clientèle

LE MAGASIN SERA FERMÉ

LES 1er, 2 et 3 JANVIER 1993

POUR LE CONGÉ DU NOUVEL AN

●

OUVERT

TOUS LES DIMANCHES

de 11 h à 17 h

À COMPTER DU 10 JANVIER

MAGASIN LATULIPPE

637, RUE SAINT-VALLIER OUEST, QUÉBEC

Tellement facile de stationner 529-0024